

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme SYLVIE GIRARD, présidente
 M. LOUIS DÉRIGER, commissaire
 M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
HYDROÉLECTRIQUE DE LA PÉRIBONKA PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 18 septembre 2003, à 13 h 30
Complexe Dam-en-terre
Alma

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2003

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DE LA PRÉSIDENTE	3
DÉPÔT DE DOCUMENTS	3
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	8
M. STÉPHANE TREMBLAY	30
M. DENIS BRASSARD	36
Mme CHRISTIANE COURTOIS	40
M. STÉPHANE TREMBLAY	53
M. LAVAL GIRARD	80
MOT DE LA FIN	88



**(SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2003)
(SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI)
(MOT DE LA PRÉSIDENTE)**

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, bonjour tout le monde. Nous reprenons les audiences. Alors bienvenue pour cette quatrième séance d'étude sur le projet d'aménagement hydroélectrique sur la Péribonka.

10 Alors nous allons commencer tout de suite. D'abord je veux spécifier concernant le personnel, il y a eu un changement au niveau de sténotypie, alors c'est madame Line Perreault qui sera sténotypiste pour cet après-midi.

15 Alors, je vais commencer par demander pour le promoteur si vous avez des documents à déposer, allez-y.

M. PATRICK ARNAUD :

20 Alors bon après-midi.

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

25 **M. PATRICK ARNAUD :**

Alors d'abord, nous déposons les transparents présentés lors des séances d'hier. Le document «Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2002». Nous déposons un document qui s'appelle «Synthèse des connaissances environnementales acquises en milieu nordique de 30 1970 à l'année 2000», le document «Réponses aux autorités fédérales concernant l'étude d'impact d'août 2003».

35 Nous avons retracé l'article du quotidien La Presse du mardi treize (13) mai deux mille trois (2003) «Hydro-Québec veut doubler ses exportations», cité par monsieur Jean-Éric Turcotte en référence aux vingt-deux térawattheures (22 TWh).

40 Nous déposons à ce même effet, le discours de monsieur André Caillé du douze (12) mai deux mille trois (2003) à l'occasion du forum conjoint sur la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, article dans lequel il faisait référence aux vingt-deux térawattheures (22 TWh) d'économie d'énergie.

45 Je voudrais préciser que ces vingt-deux térawattheures (22 TWh) d'économie d'énergie récurrente depuis le début des années quatre-vingt-dix (90) le sont dans le domaine électrique, ce qui inclut, comme le dit bien l'article cité par monsieur Turcotte, les économies tendanciennes, c'est-à-dire frigidaires, différents électroménagers, et cetera.

50 Ensuite, nous déposons un tableau qui sont les caractéristiques du futur réservoir Péribonka et teneur en mercure. Ceci correspond à l'information complémentaire à notre présentation d'hier sur le mercure concernant la nature particulière du réservoir.

55 Ensuite, nous déposons l'étude sectorielle de modélisation intitulée «Étude hydraulique des écoulements à la confluence des rivières Péribonka et Manouane, de novembre 2002».

60 Ensuite, nous déposons l'étude sectorielle sur les oiseaux intitulée «Étude de l'avifaune, printemps et été 2002, rapport final mai 2003».

65 Et enfin, l'étude sectorielle sur l'archéologie intitulée «Inventaire archéologique 2002» a été remise avant la séance d'hier après-midi en vingt (20) copies.

70 J'ajouterais que nous avons un *truck* à votre disposition pour transporter tous les documents !

LA PRÉSIDENTE :

75 Merci bien.

80 J'aimerais juste vous demander, monsieur Arnaud, concernant les... il y a eu une demande... un suivi pour une demande de document à déposer, on avait dit qu'on viendrait, là, voir si on n'avait pas déjà certains éléments. Avec les documents déjà déposés, est-ce que... ceux que vous venez de déposer -- la demande était une espèce de tableau qui ferait état, là, des centrales existantes, en construction, à l'étude qui donnerait, bon, le poulis du projet, le coût de production, la puissance installée et le coût au kilowattheure. Et je me demande si on a déjà les informations dans ce que vous nous avez donné ou si on peut... il faut compléter ?

M. PATRICK ARNAUD :

85 Bien, c'est un peu ce qu'on avait dit, on n'a pas une carte qui représente toutes les informations, là...

LA PRÉSIDENTE :

Oui ?

M. PATRICK ARNAUD :

90 ... que vous voulez. On a une carte qu'on pourra vous déposer qui situe la Péribonka par rapport à tous les autres projets qui actuellement...

LA PRÉSIDENTE :

Oui ?

M. PATRICK ARNAUD :

95 ... sont à l'étude.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

100

M. PATRICK ARNAUD :

Alors ça, on peut vous le déposer.

105

LA PRÉSIDENTE :

Et est-ce qu'il y a moyen de rajouter les informations concernant le coût du projet, le coût de production puis la puissance installée avec... ?

110

M. PATRICK ARNAUD :

Écoutez, moi je pense qu'on pourrait... on pourrait vous mettre la puissance installée, il n'y aurait pas de problème.

115

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. PATRICK ARNAUD :

120

Et puis dans les projets qui actuellement sont en construction, on pourrait mettre les coûts estimés...

LA PRÉSIDENTE :

125

Prévus, estimés, voilà.

M. PATRICK ARNAUD :

130

... estimés du projet.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, avec le coût au kilowattheure prévu, là ?

135

M. PATRICK ARNAUD :

Ça, je...

140

LA PRÉSIDENTE :

Ce qui avait déjà été déterminé en fait en termes de marché, là. Ce que vous avez...

145

M. PATRICK ARNAUD :

On verra ce qu'on... pour les projets qui sont en construction, on vous mettra les coûts qui ont été annoncés.

150

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Oui, oui.

M. PATRICK ARNAUD :

155

Mais on ne pourra pas vous le fournir tout de suite, là, on vous l'envoie...

LA PRÉSIDENTE :

Oui, oui, pas de problème.

160

M. PATRICK ARNAUD :

O.K. D'accord.

165

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

170

Alors, je vais commencer. Comme il n'y a personne d'enregistré pour le moment, on va avoir un peu de questions. Mais je demanderais à monsieur Arnaud, je pense que vous souhaitez faire une présentation sur les résultats de la pêche sur la Péribonka ?

M. PATRICK ARNAUD :

175

Oui, alors je pense que... à moins que tu considères qu'on l'a fait hier avec la carte ? Bien écoutez, hier nous avons fait une...

LA PRÉSIDENTE :

180 Oui ?

M. PATRICK ARNAUD :

... nous avons présenté la carte, nous avons présenté les utilisateurs.

185

LA PRÉSIDENTE :

Oui ?

190

M. PATRICK ARNAUD :

Parmi... dans les carrés, parmi les utilisateurs il y avait les pêcheurs.

LA PRÉSIDENTE :

195

Oui.

M. PATRICK ARNAUD :

200

Donc, si vous voulez, on peut le refaire, mais grosso modo on l'a fait hier.

LA PRÉSIDENTE :

205

Ah bon, O.K. C'est beau. C'est parce qu'on vient de me donner la fiche, je me demandais si... O.K.

M. PATRICK ARNAUD :

D'accord.

210

LA PRÉSIDENTE :

De toute façon, en regard de ce que vous nous aviez... ce que vous nous aviez dit, vous aviez donné comme liste de présentations éventuelles, on va voir aujourd'hui ce qu'on peut faire.

215

M. PATRICK ARNAUD :

Parfait.

220

LA PRÉSIDENTE :

Et puis ce qui n'aura pas passé, peut-être que vous pourriez déposer les acétates en question.

225 **M. PATRICK ARNAUD :**

D'accord.

230 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va ?

M. PATRICK ARNAUD :

235 Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

240 Merci.

Alors, on va commencer peut-être juste... peut-être pour terminer pour l'interrogation de la Commission certains aspects sur l'aspect de la... sur la justification et sur la gestion de l'eau. Alors autant avec Hydro-Québec et Alcan, on aura quelques questions là-dessus aussi.

245 Alors, j'aimerais savoir, monsieur Arnaud, quelle est l'utilisation prévue de l'énergie qui serait produite à Péribonka et quels sont les marchés visés ?

M. PATRICK ARNAUD :

250 O.K. Comme vous le savez, le réseau d'Hydro-Québec c'est un réseau qui est intégré et donc, c'est un réseau qui permet à Hydro-Québec d'utiliser son énergie pour les besoins et du Québec et des marchés... et des marchés limitrophes sur lesquels vous savez que nous saisissons des occasion d'affaires.

255 **LA PRÉSIDENTE :**

Hum hum.

M. PATRICK ARNAUD :

260 Ça, je dirais que c'est...

LA PRÉSIDENTE :

265 Globalement, c'est... ?

M. PATRICK ARNAUD :

... globalement.

270

Alors, je pense que Richard a un acétate, là, qui fait bien état du rôle de la Péribonka, donc il va vous la présenter.

LA PRÉSIDENTE :

275

Merci.

M. RICHARD PRIMEAU :

280

Bonjour, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

285

Bonjour.

M. RICHARD PRIMEAU :

290

Donc, nous pouvons en gros résumer le rôle du projet dans le contexte du parc de production Hydro-Québec de la façon suivante. Le projet Péribonka s'ajoute au parc existant d'Hydro-Québec et le premier objectif de ce parc c'est d'abord d'alimenter le contrat de base patrimoniale qui doit garantir cent soixante-cinq milliards de kilowattheures (165 MM KWh) pour l'alimentation de la clientèle québécoise.

295

Maintenant, au niveau de l'expansion du parc, quand on parle du projet Péribonka, l'excédent que dégagera la venue du projet Péribonka pourra d'abord servir à sécuriser les ressources du parc en cas de différents aléas. On parle d'aléas naturels comme les risques d'hydraulicité, par exemple, dépendant les fluctuations des apports et des années ou encore d'aléas techniques qui peuvent survenir lors de pannes d'équipement, par exemple. Donc, l'ajout de production permet de sécuriser les ressources du parc.

300

305

La deuxième fonction servirait... consisterait à répondre à des appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution au-delà de la quantité qui est déjà sous contrat. Les appels d'offres qui ont été émis par Distribution d'ailleurs ont montré que -- Hydro-Québec Production a signé avec le distributeur deux (2) contrats, suite à cet appel d'offres. Ces contrats totalisent six cents mégawatts (600 MW) et représentent, si les options ou les livraisons d'électricité sont appelées selon les conditions maximales du contrat, cinq milliards de kilowattheures (5 MM KWh).

310

Donc, il y a aussi d'éventuels appels d'offres à venir du distributeur. Le document que nous avons déposé lors de la première séance indiquait qu'au cours des... peut-être d'ici la fin de l'année et au cours des prochaines années, suite à la révision du plan d'approvisionnement, le

distributeur est susceptible d'aller encore en appels d'offres. Donc, un projet comme Péribonka pourrait servir à cette fin dans une perspective parc.

315 Enfin, la troisième fonction c'est que le projet Péribonka, tout comme le parc, peut contribuer à des transactions sur les marchés hors Québec selon les conditions qui prévaudront à ces moments-là. Donc, nous pouvons, à travers nos interconnexions avec le réseau ontarien, new-yorkais, de Nouvelle-Angleterre et du Nouveau-Brunswick, accéder à différents marchés.

320 Ces marchés, si on veut les qualifier un petit peu, sont majoritairement, dans le contexte actuel, des transactions de courtage d'énergie. Quand on parle de transactions de courtage d'énergie, on peut parler de trois (3) fonctions aussi, la première étant dans une situation où le parc de production dégage de grandes quantités d'électricité, par exemple en forte hydraulité. À ce moment-là, ils peuvent servir à exporter nos surplus.

325 La deuxième fonction du parc de production, ça peut être d'acheter des réseaux voisins, d'utiliser notre parc, en modifier quelque peu la gestion et profiter des opportunités de marchés qui se présenteront.

330 La troisième fonction est très éloignée du parc, je dois me corriger, parce que la troisième nature de transactions qu'on peut identifier pour Hydro-Québec Production, ce sont des achats et des ventes d'électricité qu'elle peut faire au sein même des réseaux voisins, en vertu de sa filiale américaine, par exemple.

335 Donc, je vous ai brossé un grand tableau ici de la fonction parc de production dans lequel le projet Péribonka s'intégrerait.

LA PRÉSIDENTE :

340 Merci. Oui ?

M. JOHN HAEMMERLI :

345 Monsieur Primeau, vous nous avez parlé hier des pertes dans le bilan, lorsqu'on parlait de justification. Est-ce que les pertes sont proportionnelles à la longueur des lignes ?

Autrement... où je veux en venir, c'est : est-ce qu'il est plus intéressant de l'utiliser régionalement ou pour les deux (2) fonctions suivantes qui impliquent des déplacements plus grands ?

350 **M. RICHARD PRIMEAU :**

355 Les pertes électriques sont un... c'est un phénomène physique qu'on ne peut éviter, il est vrai que plus la charge est près du centre de production, plus les pertes sont faibles. Mais c'est une caractéristique fondamentale du parc de production d'Hydro-Québec, les gros centres de production, qu'on parle du Complexe La Grande, qu'on parle encore des achats provenant de

Churchill Falls qui sont à des distances et le réseau à sept cent trente-cinq (735) kv et le niveau... avec ce niveau de tension là permet de réduire au minimum les pertes de transport. Mais c'est une composante incontournable.

360 **M. JOHN HAEMMERLI :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

365

Est-ce qu'il est prévu, dans la gestion du barrage... du projet de barrage de Péribonka, est-ce qu'il est prévu la gestion en énergie de pointe horaire ?

M. RICHARD PRIMEAU :

370

Madame la Présidente, il n'est pas prévu de faire de gestion de pointe horaire au site de la Péribonka. Nous allons recevoir l'eau turbinée de la Centrale de la Chute-des-Passes et ajuster notre production compte tenu des apports qui se situent entre la Centrale de la Chute-des-Passes et Péribonka. On parle surtout de la rivière au Serpent. Donc, nous allons suivre le profil de production d'Alcan et les apports naturels.

375

LA PRÉSIDENTE :

Donc, il n'y a pas de possibilité pour vous d'en faire à cause des infrastructures en amont et en aval et de la gestion actuelle des réservoirs et des centrales ?

380

M. RICHARD PRIMEAU :

Il y aurait en théorie une possibilité, mais dans les faits elle se traduirait par des marnages importants dans le bief amont du réservoir. Elle introduirait dans la gestion d'Alcan une modification, parce que Alcan gère déjà de façon optimale et je dirais même très optimale les trois (3) centrales sur sa rivière, donc on introduirait une distorsion et là, il faudrait modifier des choses et ce sont les deux (2)... – ah, troisièmement, nous avons regardé cette possibilité-là et en comparant les coûts pour augmenter la puissance de la centrale et en comparant ce qu'on en retire de plus d'énergie, on ne peut pas le... sur le plan économique, pour nous, ce n'était pas avantageux.

385

390

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Et donc, on comprendrait pour Alcan, monsieur Deslauriers, que ça devient aussi une contrainte ou une exigence en regard de la gestion de pointe horaire ?

395

M. MARIO DESLAURIERS :

400 Une exigence, ce n'est pas vraiment une exigence d'Alcan. Par contre, il faut voir que si des débits qui varient, qui se mettent à varier à une nouvelle installation, à l'intérieur d'une vallée, la vallée de la Péribonka qui est déjà optimisée, il faut comprendre effectivement que ça créerait des pertes à l'Alcan de changer ces débits-là qui sont déjà optimisés.

405 **LA PRÉSIDENTE :**

Je demanderais peut-être d'abord à monsieur Arnaud puis peut-être si vous pouvez compléter, monsieur Deslauriers. Bon, on comprend qu'il y aura une entente donc nécessaire de gestion des niveaux et des débits avec Alcan. Est-ce que, bon, par exemple, période de construction, période d'exploitation ou de remplissage, de vidange des réservoirs, j'imagine qu'il y aura... il devra y avoir une entente de gestion à ce niveau-là, et quelles sont les contraintes qui y sont liées ?

415 **M. PATRICK ARNAUD :**

D'abord, je ne pense pas qu'il y ait spécifiquement des contraintes, il y a simplement... il n'y a pas de contraintes spéciales parce que finalement, comme l'a dit monsieur Primeau, on va turbiner l'eau que nous envoie l'Alcan. Je dirais que le patron de gestion c'est Alcan qui l'a.

420 **LA PRÉSIDENTE :**

Hum hum.

425 **M. PATRICK ARNAUD :**

Alors nous, on a fait une centrale au fil de l'eau qui n'est pas une centrale prévue pour la pointe et je pense qu'il est important de bien comprendre que l'entente que nous allons avoir avec l'Alcan, c'est une entente qui a deux (2) grands volets. C'est le problème de la compensation, parce que quand on va faire... créer un réservoir de mille hectomètres cubes (1000 hm³), c'est bien évident que ce mille hectomètres cubes (1000 hm³) Alcan aurait pu le turbiner en aval sur la Chute-des-Diables.

430 Donc ça c'est, je dirais, le volet compensation. Puis ensuite... ça, c'est la compensation, c'est une des compensations, il y en a plusieurs. Et puis il y a... vous avez un volet gestion dans lequel on va définir avec l'Alcan, ça ne va pas être très difficile, c'est parce qu'on est tous les deux (2) gestionnaires de barrages et gestionnaires de réseaux électriques, on va définir les grands paramètres de gestion finalement qui vont être des grands paramètres de communication et comment on va gérer nos installations.

440 Alors globalement je pense qu'il va y avoir une entente avec l'Alcan et on ne se fait pas de souci qu'on va arriver à une entente très rapidement.

LA PRÉSIDENTE :

445 Quels sont les aspects, vous parlez qu'il y a plusieurs aspects, là, de compensations qui devraient être... ?

M. PATRICK ARNAUD :

450 Bien, il y a trois (3) grands aspects qu'il faut bien sûr considérer. Je peux les dire, je ne connais pas... il y a l'aspect donc effectivement quand on va faire le remplissage, c'est un réservoir de mille hectomètres cubes (1000 hm³), O.K.

455 Il y a le fait que les réservoirs d'Alcan qui régularisent la rivière existent déjà, donc ça c'est un avantage duquel on tire partie. Et puis il y a le fait qu'on a fixé déjà avec l'Alcan la cote à un certain niveau et que s'il y a un léger empiètement sur le bief aval de la centrale de Chute-des-Passes, il faudra aussi là négocier une petite compensation avec Alcan.

460 Mais je veux dire, ça c'est des... c'est dans le terme de ce qu'on fait couramment, hein.

LA PRÉSIDENTE :

Hum hum.

465 **M. PATRICK ARNAUD :**

470 O.K. Quand on travaille sur une rivière à plusieurs, on fait des ententes de compensations. S'il y en a un qui est arrivé avant et qui a fait des installations et qu'on en bénéficie, c'est normal qu'on paie pour à un moment donné.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

475 Pour monsieur Deslauriers, j'aimerais savoir actuellement dans l'utilisation de votre production, elle sert spécifiquement à quoi ? Juste pour l'usine ici ou... ça sert à quoi ce qui... la production électrique qui est turbinée sur les centrales sur la Péribonka ?

M. MARIO DESLAURIERS :

480 Sur la Péribonka, en fait c'est tout le réseau, il n'y a pas seulement le système hydroélectrique Alcan.

LA PRÉSIDENTE :

485 O.K.

M. MARIO DESLAURIERS :

490 On produit environ deux mille mégawatts (2000 MW) et puis... deux mille, deux mille dix
(2000-2010), on a une charge de deux mille trois cent soixante (2360) dans nos alumineries au
Québec. On achète déjà un trois cent cinquante (350) d'Hydro-Québec, ça fait que tout ça fait un
bilan qui se complète, là. C'est utilisé pour les alumineries d'Alcan.

495 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Et est-ce que ce que vous achetez actuellement -- vous avez déjà, c'était ma
deuxième question -- vous en achetez actuellement à Hydro-Québec. L'arrivée de production
d'Hydro-Québec, là, dans... est-ce que ça change, est-ce que ça va changer les données pour
500 vous à savoir est-ce que vous aurez toujours besoin d'acheter ou au contraire vous pourrez
vendre ou récupérer ? Comment vous entrevoyez ça ?

M. MARIO DESLAURIERS :

505 O.K. En tout cas, c'est difficile de faire de la... de faire beaucoup d'extrapolations là-
dessus, mais déjà à la limite ce qui peut se passer, c'est qu'on va peut-être acheter un peu moins
d'Hydro-Québec. Mais il ne faut pas penser, là, que ça donne... ça ne rajoute pas trois cent
cinquante mégawatts (350 MW) dans le système, là, je veux dire. Je pense que monsieur
Arnaud vient de présenter les bases, là, qui sont... qui sont somme toute légales, hein. Je veux
510 dire c'est des dispositions qui sont déjà prévues dans la Loi sur le régime des eaux puis ça va se
faire de cette façon-là.

LA PRÉSIDENTE :

515 J'aurais une question -- vous pouvez prendre toutes les nuances que vous voulez -- c'est
que dans le fond l'arrivée d'un projet comme ça dans un milieu où vous êtes déjà bien implantés,
c'est-tu une bonne ou une mauvaise nouvelle pour Alcan, pour la Société, pour l'organisation ?

M. MARIO DESLAURIERS :

520 Alcan n'a pas de préjugés favorables ou défavorables pour ce projet-là. On était
capables de produire avant qu'Hydro-Québec arrive sur la Péribonka et puis si Hydro-Québec
vient faire un barrage sur la Péribonka, ça sera une décision du gouvernement du Québec et puis
comme l'expression populaire le dit, on va faire avec.

525

LA PRÉSIDENTE :

Hum hum.

530

M. MARIO DESLAURIERS :

Il n'y a pas de...

535 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais je me demandais simplement si pouvait même être positif à certains égards pour la Société ou négatif ?

540 **M. MARIO DESLAURIERS :**

Il n'y a pas de...

545 **LA PRÉSIDENTE :**

Il n'y a pas de...

M. PATRICK ARNAUD :

550 ... il n'y a pas d'aspects qu'on...

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

555

M. PATRICK ARNAUD :

... qu'on dit favorables ou défavorables, c'est plus une neutralité à cet effet.

560 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. JOHN HAEMMERLI :

565

À tout le moins, monsieur Deslauriers, il y a quand même une contrainte qui est celle du remplissage du nouveau réservoir qui va occasionner, là, un déficit de débit à turbiner dans les centrales qui sont à l'aval. Bon, monsieur Arnaud a mentionné tantôt qu'il y aurait une entente de compensations.

570

Au sujet de la période de remplissage, est-ce que vous auriez des préférences ? Le promoteur propose novembre, en fait avait deux (2) options, mai ou novembre, est-ce que vous auriez des préférences à cet égard-là ?

575 **M. MARIO DESLAURIERS :**

Je vais vous dire, on ne l'a pas regardé en détail. Par contre, je veux dire, il devrait y avoir possibilité de le faire en novembre. C'est sûr que tout l'aspect des conditions hydriques à

580 ce moment-là versus le débit qu'on va perdre, ça va peut-être demander des arrangements particuliers dans le sens peut-être qu'il y a une compensation qui devra être donnée plutôt que pendant, parce que c'est comme ça que ça va se faire en pratique, hein. Je veux dire, l'énergie qu'on ne pourra pas produire avec le débit qui sera... qui sera retenu à l'intérieur de ce barrage-là, Hydro-Québec va nous fournir ce manque-là.

585 Maintenant, il y a toutes des contraintes aussi sur les lignes que je ne peux pas donner exactement, mais si jamais il y avait des problèmes de ce côté-là, ce qu'il va falloir faire probablement c'est de... que Hydro-Québec fournisse avant de l'énergie, avant de commencer le remplissage de façon à ce qu'on puisse passer cette période-là, qu'on ait suffisamment d'eau dans nos réservoirs pour pouvoir supporter les charges, là, pour nos usines durant cette période-
590 là. Mais il devrait y avoir... il ne devrait pas y avoir de problèmes à ce niveau-là, là. Mais il va falloir que ce soit planifié en conséquence.

M. JOHN HAEMMERLI :

595 Merci, ça va.

LA PRÉSIDENTE :

600 Ça va.

Effectivement, j'avais une autre question sur -- est-ce que ça va remettre en cause le pourcentage de redevances, ce projet-là, le pourcentage de redevances au gouvernement concernant l'électricité produite à Alcan ?

605 **M. MARIO DESLAURIERS :**

Je ne peux pas répondre à cette question-là, madame. Ça ne devrait pas, mais je ne peux pas répondre, je n'ai pas l'information, là, pour...

610 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

M. MARIO DESLAURIERS :

615 ... vous le dire avec certitude.

LA PRÉSIDENTE :

620 Monsieur Arnaud, vous n'êtes pas à même de nous donner une réponse à cette question-là ? Non ?

M. PATRICK ARNAUD :

625 Non, je pense que c'est au ministère des Ressources naturelles à répondre, mais...

LA PRÉSIDENTE :

630 O.K. Monsieur Tremblay, pouvez-vous répondre à la question ?

M. ALAIN TREMBLAY :

635 Oui, l'effet... en fait, Alcan va être compensé en énergie par Hydro-Québec, peu importe aussi la période où ce que le remplissage se fera, je pense qu'il va avoir une compensation en énergie en proportion pour que Alcan fasse ses activités. Mais bon, c'est ça c'est sûr que cette compensation-là, à ce moment-là, elle n'est pas sujette aux redevances perçues par le ministère des Ressources naturelles.

LA PRÉSIDENTE :

640 Et est-ce que ça a été évalué les pertes que... en termes de redevances pour le gouvernement ?

M. ALAIN TREMBLAY :

645 Ces pertes-là sont en... on est en discussions avec Hydro-Québec pour bien confirmer finalement les sommes qui vont être en cause, mais ce ne sera pas des montants quand même assez perceptibles, bien en tout cas significatifs parce que c'est une fois, ce n'est pas des montants qui sont récurrents annuellement.

650

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Merci.

655 Alors, mon collègue aurait quelques questions concernant les variantes et les infrastructures.

M. LOUIS DÉRIGER :

660 D'abord, juste pour avoir des précisions sur les variantes. Donc, dans un premier temps ce que j'aimerais savoir c'est est-ce que vous faites normalement des mises à jour, en fait est-ce que vous faites une rétroaction sur... à partir des données, des nouvelles données actuelles, par exemple, par rapport aux coûts, si vous revenez sur les variantes une fois que c'est... que c'est fait pour voir si ces variantes-là sont toujours aussi efficaces, aussi optimales ?

665

M. PATRICK ARNAUD :

La réponse c'est non et je vais vous présenter un acétate et vous allez comprendre pourquoi.

670

Simplement pour répondre à votre question de façon plus détaillée, je vais vous... très rapidement passer à travers le processus de réalisation du projet parce que je pense que c'est comme ça que je vais pouvoir répondre correctement à votre question.

675

Quand il y a un projet qui se profile à l'horizon, on fait des relevés, ce que j'appelle des relevés libres au terrain, c'est des relevés qui ne nécessitent pas d'autorisation. Alors, on fait des relevés au terrain pour dégager un certain nombre de variantes potentielles sur une rivière. À partir du moment où on a fini une étude sommaire qui dure de six (6) à dix (10) mois et sur laquelle on dégage quatre, cinq (4-5) ou six (6) variantes sur une rivière, on fait ce qu'on appelle une étude préliminaire dans laquelle on a toujours la possibilité de faire des relevés libres, mais là on commence à approfondir les concepts techniques, économiques et les enjeux sociaux qu'il y a pour chacune pour des variantes.

680

À partir du moment où on a fait l'étude préliminaire, si vous voulez la fin de l'étude préliminaire, ça dégage une variante parce qu'on a déjà approfondi le concept, on a déjà regardé l'économique du projet, ça dégage une variante qui définitivement nous semble favorable, préférentielle par rapport aux autres. Et là, ça nécessite l'obtention d'un premier décret pour faire des études approfondies qui elles vont se traduire par toutes les études que vous avez ici et qui finalement vont aboutir, au bout de vingt-quatre (24) à trente-six (36) mois, à ce qu'on fait aujourd'hui, c'est-à-dire un processus de demande d'autorisation, une audience publique et un deuxième décret pour fins de construction.

685

690

Alors pour préciser un peu plus, mes collègues pourraient peut-être vous citer, il est possible qu'il y ait, à un certain moment, des projets qui soient abandonnés en cours de route. J'en ai un dans l'esprit qui avait été commencé et qui finalement, je pense au projet Archipel près de Montréal qui avait été amorcé, qui avait été étudié puis finalement qui a été abandonné.

695

Mais si vous voulez il n'y a pas, à partir du moment où on a choisi une variante technique environnementalement acceptable et économiquement dans les lois du marché, en général on continue avec cette variante.

700

Maintenant, c'est bien évident qu'au niveau ingénierie on fait continuellement de la rétrocession. Je veux dire, on optimise continuellement le projet. Et c'est ce que je disais l'autre jour, un projet finalement il va être optimisé jusqu'au jour de la mise en service. On a souvent des détails du concept qui changent même au moment où on va pour faire la construction.

705

M. LOUIS DÉRIGER :

Mais en fait, la question c'est qu'actuellement, bon on est partis sur les variantes qui sont retenues, on parlait d'un coût de sept cent soixante millions (760 M), là nous sommes rendus à huit cent cinquante et un millions (851 M). Est-ce que -- puis à ce moment-là donc les écarts qui étaient à l'époque, par rapport aux autres variantes qui avaient été étudiées, donc l'écart diminue

710

715 de plus en plus par rapport aux variantes... aux autres variantes, est-ce qu'il n'y a pas un risque que finalement en bout de ligne on se retrouve avec une situation où ce qu'on se retrouve en déficit ? Est-ce que...

M. PATRICK ARNAUD :

720 Dans le cas du présent projet -- est-ce que tu as les variantes, là ? Oui ? -- dans le cas du présent projet, je voudrais vous signaler que -- dans le cas du présent projet je vous rappelle qu'on avait éliminé la variante 148 environnementalement inacceptable. On avait éliminé la variante 176 économiquement inacceptable, parce que vraiment il y avait un écart, une différence. On est restés avec ces deux (2) variantes.

725 Aujourd'hui, les augmentations de coûts qu'on a dans la variante 151.8 qui sont dues, je pense, surtout à ce qu'on a trouvé dans le sous-sol, nous portent à croire que cette variante-là serait beaucoup plus chère que ce qu'on a estimé, vous voyez ?

730 Ce que je veux dire par là c'est que l'approfondissement des études qu'on a faites ici nous porte à croire avec une certitude assurée qu'ici on aurait eu beaucoup de difficultés à réaliser le barrage. Et pour cette variante aussi nous avons des certitudes qu'on aurait techniquement rencontré beaucoup de difficultés.

735 Alors, si vous voulez à un moment donné je pense que dans notre analyse il y a un processus de décisions qui se fait. On dit on regarde de façon préliminaire quatre (4) ou cinq (5) variantes puis à partir du moment où on a choisi une variante, on fait tout ce qu'on peut pour l'optimiser.

740 Ce serait très difficile pour nous de devoir -- ce serait des coûts très élevés de devoir optimiser quatre (4) variantes avant de prendre une décision. Alors, c'est ce processus qu'on a choisi.

M. LOUIS DÉRIGER :

745 Maintenant, vous croyez que la variante 154,8 les problèmes que vous avez actuellement, pas les problèmes... la hausse des coûts qui actuellement... qu'on remarque elle pourrait se retrouver aussi pour la variante 154,8 ?

M. PATRICK ARNAUD :

750 Oui. Oui oui.

M. LOUIS DÉRIGER :

755 Donc, l'écart...

M. PATRICK ARNAUD :

L'écart serait peut-être même plus grand aujourd'hui.

760

M. LOUIS DÉRIGER :

Mais dans vos critères de décision, est-ce que c'est dans le rapport coûts de production versus les coûts des travaux qui fait... qui est votre critère décisionnel ou s'il y a d'autres éléments qui viennent en compte dans votre... ?

765

M. PATRICK ARNAUD :

Les critères on les a, je pense, définis. C'est les trois (3) critères fondamentaux : environnement, social et économique. Et si vous voulez, en fin de compte quand on a, comme vous l'avez vu dans l'étude, quand vous voyez la séquence de notre présentation, on en arrive à retenir deux (2) variantes qui sont, à notre avis, environnementalement acceptables. À ce moment-là, c'est l'économique qui prime.

770

775

M. LOUIS DÉRIGER :

Mais je repose la question autrement, c'est que si on avait fait un... je ne sais pas moi, un ratio, par exemple, la surface d'enneigement versus la puissance... la production, probablement que la variante 176 aurait été plus intéressante à ce niveau-là. Par contre, ce qu'on peut comprendre c'est que la hauteur de chute n'est pas exploitée à son maximum.

780

M. PATRICK ARNAUD :

O.K. Et puis là, ce que je voudrais vous dire c'est que dans le cadre de ce projet, si on avait choisi la variante 176 on perdait un térawattheure (1 TWh), hein, d'après les calculs. Or, ici on est en train de créer un réservoir de trente-six kilomètres carrés (36 km²) pour aller chercher un térawattheure (1 TWh). C'est parmi les surfaces d'enneigement les plus faibles qu'on a au Québec pour aller chercher un térawattheure (1 TWh). À la Baie-James, on a cent soixante-quinze kilomètres carrés (175 km²) d'enneigement pour un térawattheure (1 TWh).

790

Alors, vous voyez tout de suite que l'avantage ratio enneigement-térawattheure il ne nous a pas fait hésiter longtemps.

M. LOUIS DÉRIGER :

795

D'un point de vue global en fait, c'est ça qui semble le plus... ?

M. PATRICK ARNAUD :

800

Oui, absolument.

M. LOUIS DÉRIGER :

805 Mais est-ce que, par exemple, dans une situation où est-ce que vous auriez à avoir deux
(2) variantes qui étaient similaires, est-ce qu'à ce moment-là ce critère-là aurait pu être quelque
chose qui serait déterminant pour faire le choix entre les deux (2) de protéger le milieu le plus
possible, est-ce que c'est... ?

M. PATRICK ARNAUD :

810

Bien, je pense que dans l'analyse que nous faisons, quand nous faisons un projet, à un
moment donné autour de la table, il y a un consensus et puis, je veux dire, je pense que le
consensus il se fait entre l'environnement, le social et le technique. Et puis finalement, bien on
est quand même une entreprise commerciale, l'économique décide. Mais l'environnement est
815 quand même extrêmement présent dans toutes les analyses préliminaires.

820

Quand je parlais tout à l'heure d'études préliminaires, il y a des études d'environnement
et des... l'identification des impacts d'environnement il se fait dès les premières recherches sur le
terrain. Je veux dire, l'environnement est omniprésent chez Hydro-Québec.

M. LOUIS DÉRIGER :

825

Mais j'ai encore une autre question, c'est entre les deux (2) variantes, entre la 151,8 celle
qui est retenue actuellement et la 154, est-ce qu'il a été possible de s'éloigner en fait du confluent
de la Manouane pour éviter, par exemple, des répercussions sur des sites patrimoniaux, pour
moins affecter le paysage de l'embouchure ? Est-ce qu'il y a eu... ?

M. PATRICK ARNAUD :

830

Pour l'instant, on a fait une étude comparative des impacts environnementaux des deux
(2) variantes et on a conclu que les deux (2) variantes étaient acceptables du point de vue
environnemental.

M. LOUIS DÉRIGER :

835

Donc, à ce moment-là c'est le coût ?

M. PATRICK ARNAUD :

840

Et à ce moment-là, c'est le coût...

M. LOUIS DÉRIGER :

845

Qui est devenu votre critère pour faire votre choix ?

M. PATRICK ARNAUD :

Absolument, absolument. Mais les deux (2) variantes ont été jugées
environnementalement acceptables.

850

LA PRÉSIDENTE :

Environnementalement acceptables, mais équivalentes en termes d'impacts ?

855

M. PATRICK ARNAUD :

En termes d'impacts oui, équivalentes. On a... oui, c'est vrai que cette variante a un
impact un peu plus sur le visuel, mais cette variante aurait eu, à notre avis, un impact au niveau
de sa construction qui aurait été plus grand.

860

M. JOHN HAEMMERLI :

Qu'est-ce qui rend, monsieur Arnaud, le... quelle est la difficulté de la 154 ? Vous avez
parlé de difficultés techniques pour la construction, qu'est-ce qui aurait motivé les coûts plus
élevés ?

865

M. PATRICK ARNAUD :

Bien, j'aurais mon ingénieur parce que c'est lui qui connaît ce qu'il y a sous le barrage.

870

M. MICHEL BEAUPRÉ :

L'augmentation des -- bonjour.

875

M. JOHN HAEMMERLI :

Bonjour.

M. MICHEL BEAUPRÉ :

880

L'augmentation -- Michel Beaupré -- l'augmentation à laquelle vous vous référez du sept
cent cinquante millions (750 M) au huit cent cinquante millions (850 M) vient en bonne partie d'un
rehaussement des coûts unitaires de matériaux et tout ça.

885

Donc, il faut bien comprendre que si la variante 151.8 on augmente les coûts unitaires
inévitablement celle-là aussi va être augmentée. Donc, le différentiel entre les deux (2) reste le
même.

890

À l'époque, on avait supposé environ une cinquantaine de mètres de sable dans le
secteur derrière ici et puis environ soixante-dix, soixante-quinze mètres (70-75 m) dans ce coin-
ci.

895 Bon, il s'avère qu'ici en moyenne c'est cinquante (50), mais on a trouvé un sillon là qui avoisine probablement les cent mètres (100 m) de profondeur, ce qui nous indique qu'au niveau géologique probablement qu'on va se ramasser ici avec des profondeurs équivalentes.

900 La vallée est plus large, ici c'est un rétrécissement, donc ici probablement qu'on pourrait se ramasser à cent mètres (100 m) et plus. Et à cent mètres (100 m) et plus, on commence à être un peu à la limite des méthodes pour mettre en place des coupures étanches.

905 Donc, on est un peu à la limite de la technologie actuelle, là. Parce qu'il faut réaliser qu'au fond le record de profondeur est détenu par Manic 3, à cent vingt-trois mètres (123 m) et puis qu'à partir disons de soixante mètres (60 m), il y a des technologies qui sont existantes maintenant mais qu'au bout de cent mètres (100 m), là, on commence à tirer un peu sur la corde.

Donc ce qui nous fait dire que cette variante-là on aurait eu probablement beaucoup de difficultés à... Et puis ici, on est surtout dans le sable, le sable est relativement grossier. Dans la partie amont ici, on a beaucoup de dépôts...

910 Il faut remarquer aussi que dans cette partie-ci on a beaucoup de matériaux fins. Donc, on aurait eu probablement beaucoup de mises en suspension de matériaux et puis qu'on... c'est pour ça qu'on aurait été obligés d'augmenter de beaucoup les protections. Ça fait qu'à mon avis, j'ai l'impression que le différentiel, si on refaisait l'étude en détail au même niveau que celle-ci, le différentiel serait encore plus élevé que ce qu'on a présenté dans l'étude.

915 Généralement aussi, quand on a plusieurs variantes, on pousse l'étude des variantes à tous les niveaux jusqu'à temps qu'on a suffisamment d'informations pour bien les comparer et puis dans certains cas, on va abandonner certaines variantes qui sont économiquement plus avantageuses parce qu'elles présentent plus... un peu plus d'impacts, là. Je fais référence 920 disons, par exemple, à la Dérivation Portneuf où on a laissé tomber... on a laissé sur la table une variante qui était plus économiquement intéressante pour une qui présentait moins d'inconvénients.

925 **LA PRÉSIDENTE :**

En bonne néophyte, je ne suis pas ingénieure en structure hydroélectrique, mais en regardant les variantes, la première question qui me saute aux yeux, vous allez sûrement avoir des explications pour moi.

930 Dans la variante que vous proposez, la centrale est en rive... en rive gauche, oui. Pour l'accès à la centrale en rive gauche, il est nécessaire pour vous de créer un chemin d'accès qui va faire près de quatre kilomètres (4 km) qui fait le tour en fait, ce qu'on me dit, d'une certaine élévation...

935 **M. MICHEL BEAUPRÉ :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

940

... qui pour se faire devra nécessairement allonger les rives de Manouane, il y a même une partie en eau qui se ferait sur cinq cents mètres (500 m) de ce qui a été proposé et tout ça, parce que... un grand tour, là, pour aller...

945

Alors ma première question, c'est pourquoi ne pas mettre la centrale en rive droite, du côté de... de toute façon les infrastructures de l'évacuateur ?

M. MICHEL BEAUPRÉ :

950

Parce que si vous regardez bien pourquoi on a implanté et la dérivation et la centrale en rive gauche, on se trouve en rive gauche sur une butte de roc où il y a très peu de sable en surface.

955

Donc, pour la mise en place d'une centrale souterraine, c'est idéal. De l'autre côté, il y a beaucoup de sable. Donc, ça aurait été extrêmement compliqué d'installer et la dérivation et une centrale dans ce coin-ci, puis on aurait été pris à mettre l'évacuateur de l'autre côté. Et puis de l'autre côté, l'évacuateur se serait probablement retrouvé dans une vallée où il y a beaucoup de sable et puis l'orientation de l'évacuateur aurait fait qu'on se serait ramassés devant la pointe de sable qu'on veut à tout prix sauver.

960

Donc, c'est un peu ce qui explique pourquoi on s'est installés de l'autre côté.

LA PRÉSIDENTE :

965

O.K. Merci.

M. LOUIS DÉRIGER :

970

Ça m'amène une question par rapport justement au chemin d'accès. Il y avait une variante qui a été non retenue qui était de faire le chemin... une partie de chemin en souterrain. Quelles sont les raisons qui ont fait que ça a été rejeté ?

M. MICHEL BEAUPRÉ :

975

Vous me donnez deux secondes, je vais chercher un acétate. Non, je vais chercher l'autre, j'en ai une, moi. O.K., deux secondes.

980

L'objectif de l'accès permanent qu'on retrouve ici à vingt kilomètres (20 km) plus à l'ouest, on se retrouve sur le Chemin-des-Passes, donc une fois qu'on est rendus sur le barrage maintenant il faut passer pour se rendre à la centrale souterraine.

Il faut être conscient qu'entre ce point ici et le point ici, il y a environ cinquante mètres (50 m) de hauteur et que pour les accès permanents il y a quand même un certain nombre de critères qu'il faut respecter en termes de pente. Ça fait que les objectifs qu'on a regardés, on a regardé les critères économiques. On a regardé aussi des critères de pente, d'impact environnemental, d'aspect visuel et tout ça.

On a regardé des possibilités pour descendre ici dans une vallée de sable, mais les pentes étaient beaucoup trop fortes pour pouvoir descendre rapidement et puis en même temps, ça aurait demandé des excavations dans le sable, là, très impressionnantes.

Donc, au niveau de l'aspect visuel dans cette partie ici, là, l'impact était très fort. Ce qui nous a poussés à regarder une variante qui fait le tour, qui descend du centre et qui longe la base de la falaise pour entrer ensuite en souterrain.

On a regardé une autre variante aussi en tunnel, c'est-à-dire qu'on se promène en surface jusqu'ici, ici on entre en souterrain. Le différentiel entre les deux (2), on donne ici un peu un résumé. La variante qui est en surface on a à peu près quatre point un kilomètres (4.1 km) de route de surface et une section en souterrain pour se rendre à la centrale d'à peu près deux cent soixante-treize mètres (273 m).

Il faut comprendre que sur l'échéancier, il faut se rendre le plus rapidement possible à la centrale pour commencer les travaux d'excavation, de bétonnage et tout ça. C'est un peu comme sur le cheminement critique cette partie-là. Donc c'est important de se rendre le plus rapidement possible.

Dans l'autre variante, le chemin de surface est nettement plus court, un point six kilomètre (1.6 km) sauf qu'on se ramasse avec un sept cent vingt-cinq mètres (725 m) à excaver, c'est une galerie qui fait douze mètres (12 m) de large et neuf mètres (9 m) de haut.

Et si on regarde le coût unitaire approximatif d'un chemin... d'un coût de construction d'une route comme ça, on parle d'à peu près six cent cinquante mille dollars (650 000 \$) du kilomètre et pour un tunnel, on parle de douze point cinq millions (12.5 M) du kilomètre.

Ce qui fait que cette variante-là coûte en coûts directs de construction un minimum de quatre millions (4 M) de plus. Donc, on multiplie à peu près par deux (2) pour vous donner une idée, là, du différentiel de coûts entre les deux (2) variantes.

Et cette variante-là aussi a le désavantage de prendre environ dix point cinq (10.5) semaines de plus pour se rendre à la centrale. Donc, rallongeant du même coup l'échéancier global du projet.

M. LOUIS DÉRIGER :

Vous avez dit quatre millions (4 M) supplémentaires, vous dites ?

M. MICHEL BEAUPRÉ :

Pardon ?

1030

M. LOUIS DÉRIGER :

Le coût, c'est quatre millions (4 M) de plus ?

1035

M. MICHEL BEAUPRÉ :

Huit millions (8 M). En fait le coût, là, ce que vous voyez ici à peu près entre le coût du six point un millions (6.1 M) par la surface et le dix point deux (10.2) ce sont des coûts directs de construction. À cela, il faut généralement les multiplier par deux (2) pour couvrir un peu tous les indirects. Donc, on parle d'à peu près de huit millions (8 M) de... en termes de différence.

1040

M. LOUIS DÉRIGER :

Mais dans l'étude d'impact, on parlait de treize millions (13 MM), c'est quoi ce treize millions (13 M) par rapport à ça ?

1045

M. MICHEL BEAUPRÉ :

Il y a l'impact, là... il y a l'impact sur l'échéancier, sur les intérêts et tout ça, là.

1050

M. LOUIS DÉRIGER :

O.K. Donc, c'est le coût avec tout... ?

1055

M. MICHEL BEAUPRÉ :

Oui, parce que ça a un impact sur l'échéancier, ça a un impact sur la production et tout ça.

1060

M. LOUIS DÉRIGER :

Mais...

M. MICHEL BEAUPRÉ :

1065

Et au niveau habitat, les biologistes nous disaient que c'était en général un habitat qui était peu intéressant, là, au niveau du poisson.

M. LOUIS DÉRIGER :

1070

Mais dites-moi, le chemin qui va être en bordure de la Manouane est-ce que... comment il va être entretenu, comment est-ce que vous allez... ?

M. MICHEL BEAUPRÉ :

1075

C'est une route qui est essentiellement, là, en enrochement. On a fait des simulations hydrauliques qui montrent que ça n'a pas d'impact, là, sur les phénomènes d'érosion à la surface. Au niveau visuel, une remarque que souvent les gens m'ont fait en environnement, quand on a fait une simulation visuelle de la route, j'ai été très déçu parce qu'on la voyait très peu.

1080

Alors évidemment on a choisi une solution comme ça plutôt qu'une solution qui passerait dans une falaise ou qui descendrait les pentes parce qu'on juge que... on trouvait que ça avait beaucoup moins d'impact en termes visuel, là.

1085

M. LOUIS DÉRIGER :

Mais ce que je vous demande, c'est en fait l'entretien hivernal va se faire comment ? Est-ce que c'est une route qui va être glacée ? Qu'est-ce qui va se passer l'hiver ?

1090

M. MICHEL BEAUPRÉ :

Non, c'est vraiment une route qui est en... qui va avoir à peu près la même finition, là, que le Chemin-des-Passes, c'est-à-dire c'est une route en gravier, là, qui va être nivelée pour permettre l'accès permanent à la centrale.

1095

M. LOUIS DÉRIGER :

Donc, la question de sécurité, donc il n'y a pas de risques en termes de formation de glace ou quoi que ce soit ?

1100

M. MICHEL BEAUPRÉ :

Non, on a vraiment vérifié pour voir s'il y a des problèmes d'embâcle ou des problèmes d'érosion et des choses du genre puis toutes les études démontrent qu'on n'a pas vraiment de problèmes. Pour les gens qui connaissent le secteur, il suffit de passer dans le secteur de Saint-Fulgence, en rive nord du Saguenay, vous avez une route de ce type-là. Ça donne un peu une idée de ce à quoi ça ressemble.

1105

LA PRÉSIDENTE :

Je comprends qu'il y aurait une route qui serait faite en enrochement dans le lit de la rivière Manouane ?

1110

M. MICHEL BEAUPRÉ :

1115

Oui, c'est ça. Au fond l'idée c'est de... étant donné qu'ici c'est une falaise de roc extrêmement abrupte...

1120 **LA PRÉSIDENTE :**

Qu'on voit là, là ?

1125 **M. MICHEL BEAUPRÉ :**

Oui, s'il avait fallu excaver là-dedans, vous imaginez un peu en termes de coûts, de durée et d'impact visuel ce que ça pouvait donner. Donc, on a préféré de vraiment longer cette partie-là ici, d'arriver et de longer pour se rendre à la centrale. On trouvait qu'il y avait un différentiel de coûts très élevé et qu'en termes d'impact sur l'habitat du poisson ça nous semblait quand même contrôlable.

1130

M. JOHN HAEMMERLI :

Monsieur, combien de véhicules pour l'exploitation de la centrale vont circuler à peu près par jour sur... ?

1135

M. MICHEL BEAUPRÉ :

Pour... si on parle d'exploitation de la centrale, vous allez avoir peut-être une (1) ou deux (2) camionnettes qui vont passer dans une journée, au maximum.

1140

M. JOHN HAEMMERLI :

Donc, c'est vraiment un chemin qui est dédié à la construction, là ?

1145

M. MICHEL BEAUPRÉ :

Non, c'est-à-dire... c'est-à-dire que nous, on doit construire le chemin pour accéder de façon souterraine à la centrale, mais une fois que les travaux de construction sont terminés, il y a une (1) ou deux (2) équipes, là, qui vont à la centrale, là, pour la période d'exploitation, là. Ça pourrait monter à cinq, six (5-6) véhicules en période d'entretien, mais pas plus que ça, là. Parce qu'au fond les équipes en temps d'exploitation sont très réduites par rapport à ce qu'on retrouve durant la construction.

1150

1155 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il a été envisagé, parce qu'il y a une portion qui est un... qui est aussi en tunnel au bout, est-ce qu'il a été envisagé pour éviter d'empiéter sur la rivière Manouane de recommencer... ?

1160

M. MICHEL BEAUPRÉ :

1165 On regarde... cet été au fond on est aussi, comme disait monsieur Arnaud, on est en processus continuels d'amélioration parce que les gens vraiment souvent nous talonnent pour améliorer le concept et ce qu'on est en train de faire, c'est qu'on a fait beaucoup d'investigations dans ce secteur-ci pour essayer de voir si on ne peut pas raccourcir cette partie-ci pour avoir... essayer de rentrer plus rapidement.

LA PRÉSIDENTE :

1170 O.K. Et est-ce que le type d'infrastructure que vous voulez mettre, c'est-à-dire en enrochement, est-ce qu'il a été envisagé d'autres types de couche ?

M. MICHEL BEAUPRÉ :

1175 Non, parce que généralement c'est le site d'enrochement que vous allez retrouver sur les parements aval ou amont des barrages, là, qui vont provenir de l'excavation de la centrale ou des ouvrages alentour.

M. JOHN HAEMMERLI :

1180 Puisqu'on a la carte sous les yeux, pouvez-vous nous montrer où est situé l'habitat d'alevinage auquel on va porter atteinte et celui... l'endroit où vous proposez de le remplacer ?

M. MICHEL BEAUPRÉ :

1185 C'est ça, les habitats d'alevinage, là, monsieur Tessier me corrigera si je me trompe, il y a une bonne partie qui est ici, dans le secteur d'excavation des canaux de fuite de la dérivation de la centrale et il y a une partie ici, qui sont présentes dans les valeurs... qui sont dans le rapport d'impact, qui sont des valeurs, là, très conservatrices en termes d'empiètement sur le lit de la rivière.

1190 Et puis on prévoit, lors de la mise en place, là, avant même de mettre en place la route, de reconstituer l'aire d'alevinage dans le secteur ici. Donc, on est à peu près dans le même secteur, on recrée à peu près la même surface.

M. JOHN HAEMMERLI :

1200 Ça veut dire qu'on creuse pour recréer une zone inondée de façon permanente ?

M. MICHEL BEAUPRÉ :

1205 C'est une zone inondée équivalente, avant de faire les travaux. C'est-à-dire quand la route va arriver ici, on met en place... et puis on commence à traverser.

LA PRÉSIDENTE :

Je vais appeler un intervenant puis on continuera. Ah O.K. Allez-y donc.

1210 **M. LOUIS DÉRIGER :**

Monsieur Arnaud, juste une petite question concernant la ventilation des coûts. Le document TDA-5, dites-nous à quel endroit est-ce que vous inscrivez les coûts qui concernent les mesures d'atténuation ? Est-ce c'est le poste où est-ce qu'on trouve « ingénierie, environnement et gérance » ?

1215

M. PATRICK ARNAUD :

Oui, monsieur.

1220

M. LOUIS DÉRIGER :

C'est donc là que c'est inclus ?

1225

M. PATRICK ARNAUD :

Oui.

M. LOUIS DÉRIGER :

1230

Puis tous les coûts des ententes, on ne sait pas si c'est exclu de qu'est-ce qu'on retrouve ici ?

M. PATRICK ARNAUD :

1235

Exclu.

M. LOUIS DÉRIGER :

1240

O.K. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, j'appellerais un premier participant, monsieur Séphane Tremblay, s'il vous plaît.
Bonjour monsieur Tremblay.

1245

M. STÉPHANE TREMBLAY :

Bonjour.

1250

LA PRÉSIDENTE :

Alors, votre première question ?

1255

M. STÉPHANE TREMBLAY :

1260

Oui, hier on nous a mentionné que sur les gros contrats, le promoteur avance que vingt pour cent (20 %) de l'ouvrage pourrait être fait en sous-traitance. J'aimerais savoir de la part du promoteur comment est-ce qu'il établit ce pourcentage ? Pourquoi quinze... pourquoi vingt (20) plutôt que quinze (15) ou trente (30) ? Bien entendu, vous comprendrez que je préférerais plus que vingt (20), mais de quelle façon c'est établi ?

LA PRÉSIDENTE :

1265

Oui, monsieur Arnaud ?

M. PATRICK ARNAUD :

1270

Oui. Alors, Madame la Présidente, j'ai expliqué hier que pour un entrepreneur il est important de garder le contrôle de son chantier. À partir du moment où sur un contrat à technologie complexe comme un barrage un entrepreneur fait plus que vingt pour cent (20 %) de sous-traitance, il prend le risque de perdre le contrôle de son chantier. C'est la raison pour laquelle vingt pour cent (20 %) c'est un chiffre qui normalement permet une gérance parfaitement réalisable.

1275

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Quand on parle de contrôle sur son chantier, c'est-tu sur l'aspect... en termes d'emplois, de conditions avec les syndicats, de quoi?

1280

M. PATRICK ARNAUD :

1285

C'est sur l'aspect logistique, sur l'aspect sécurité et sur l'aspect surtout responsabilité de la qualité. Je veux dire, un entrepreneur qui doit gérer plus de vingt pour cent (20 %) de sa responsabilité dédiée à d'autres sur un chantier à technologie compliquée, en général il a des difficultés. Alors c'est pour ça que selon les règles de l'art, selon la tradition, sur les chantiers de barrages, vingt pour cent (20 %) de sous-traitance c'est un maximum.

LA PRÉSIDENTE :

1290

Est-ce que c'est Hydro-Québec qui l'exige ou bien c'est les entrepreneurs qui y tiennent ?

M. PATRICK ARNAUD :

1295 C'est un... c'est le savoir-faire qui fait qu'en général on s'en tient à vingt pour cent (20 %).

LA PRÉSIDENTE :

Vous n'avez pas de règle, d'obligation, de contrat ?

1300

M. PATRICK ARNAUD :

1305 Les entrepreneurs, ils n'iraient pas à plus de vingt pour cent (20 %), c'est pour ça que je dis que c'est selon... en général, les entrepreneurs n'iront pas à plus de vingt pour cent (20 %) de sous-traitance, on n'arrivera pas à avoir plus, parce qu'ils n'auront pas le contrôle sur leur chantier.

LA PRÉSIDENTE :

1310 O.K. Monsieur Tremblay, avez-vous une autre question ?

M. STÉPHANE TREMBLAY :

1315 Oui oui oui. Le promoteur avance qu'il y a cinq (5) entreprises au Québec qui peuvent être maître d'œuvre des gros contrats. Hydro-Québec ne verrait-elle pas d'un bon œil de contribuer justement à l'émergence d'entreprises régionales qui soient en mesure d'arriver à s'occuper de ces gros contrats, compte tenu que nous vivons dans une soi-disant région ressource ? On ne peut pas développer d'expertise à faire des tours à bureaux de cinquante (50) étages ou creuser des métros, mais des barrages, nous vivons à côté de ces rivières, donc n'y
1320 aurait-il pas, de la part d'Hydro-Québec, une possibilité de contribuer justement par... de contribuer justement à l'émergence d'entreprises qui, par la suite, pourraient faire peut-être une sixième entreprise ou je ne sais pas ?

LA PRÉSIDENTE :

1325

Monsieur Arnaud ?

M. PATRICK ARNAUD :

1330 Je pense qu'on a répondu à votre question hier, on s'est quittés. Vous nous avez parlé... je vous ai parlé de l'entreprise Gilbert, il y en a d'autres dans votre région qui ont un potentiel qui dépasse les vingt millions (20 M), je pense que vous avez vous-même donné la solution en parlant de consortium et Hydro-Québec considérera un consortium d'entreprises régionales qui se mettraient... qui formeraient une entreprise pour prendre... il n'y a aucun problème, je pense
1335 qu'on participe à l'émergence d'entreprises qui vont aller travailler ailleurs en province.

LA PRÉSIDENTE :

1340 On comprend -- monsieur Arnaud fait référence, monsieur Tremblay, à la réponse à une question que j'ai posée hier à savoir : on comprend donc qu'il n'y a pas impossibilité pour un consortium de se présenter à l'appel d'offres en autant qu'il respecte les conditions auxquelles... qu'exige Hydro-Québec, à savoir une espèce d'assurance financière, les reins assez solides pour certains aspects, les assurances et tout, la qualité.

1345 **M. PATRICK ARNAUD :**

La qualité, les reins financiers et puis une expertise qui soit reconnue pour qu'on puisse être confiants que les travaux vont bien être réalisés. Il n'y a pas... c'est international, c'est comme ça que ça marche.

1350

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Oui ?

1355 **M. STÉPHANE TREMBLAY :**

Est-ce que le dix pour cent (10 %) de garantie exigé, c'est un cautionnement de soumission ?

1360 **M. PATRICK ARNAUD :**

C'est un cautionnement de performance.

LA PRÉSIDENTE :

1365

De performance ?

M. PATRICK ARNAUD :

1370 Oui, de performance.

M. STÉPHANE TREMBLAY :

Ce qui veut dire ?

1375

M. PATRICK ARNAUD :

1380 C'est-à-dire qu'il y a deux (2) cautionnements normalement, si vous voulez des explications plus précises on ira les chercher, mais normalement quand il y a une soumission, il y a d'abord ce qu'on appelle un bon de soumission, une garantie de soumission, O.K. Et puis ça, en général c'est de l'ordre de un pour cent (1 %) de la soumission et ensuite il y a ce qu'on appelle, au moment où on va négocier le contrat, il faut déposer un bon de performance.

1385 Ça il faut bien le comprendre qu'un bon de performance, c'est dans le cas où un entrepreneur ferait faillite ou... ferait faillite sur l'ouvrage, il faut que le promoteur du projet puisse se retourner et envisager de prendre un autre entrepreneur et de payer la transition. Ça coûte énormément cher ça. Alors, le bon de performance ça c'est un bon qui est universel.

LA PRÉSIDENTE :

1390 Est-ce que les documents dont vous faites... est-ce qu'il y a un document quelconque qui permettrait à la population ou en tout cas à répondre aux interrogations de monsieur Tremblay sur... dans le fond qui explique un peu ce genre d'aspects là, les exigences, dans quel contrat...
1395 quelles sont les exigences que vous avez en regard de ces entrepreneurs ou est-ce que vous pouvez nous l'expliquer de façon plus détaillée maintenant ?

M. PATRICK ARNAUD :

1400 Internet, non ? Internet, le site Internet d'Hydro-Québec vous donnera toutes les conditions pour soumissionner pour Hydro-Québec.

M. STÉPHANE TREMBLAY :

1405 Bon.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, monsieur ?

1410 **M. STÉPHANE TREMBLAY :**

Encore une fois, dans le cas de Alcan, il n'y a pas eu exigence, il n'y a pas eu cette exigence de cautionnement de soumission. Alors pourquoi qu'une entreprise privée est arrivée à le faire alors que Hydro-Québec l'exige ? C'est ça que... c'est sûr que mon point de référence, vous comprendrez que c'est toujours Alcan, c'est quand même un projet de deux point cinq milliards (2.5 MM) alors que là, on parle d'un projet d'un point deux (1.2). Alors, j'essaie toujours de faire le parallèle, là.

M. PATRICK ARNAUD :

1420 Madame la Présidente, je ne veux pas mettre en doute ce qu'a dit monsieur, mais je ne peux pas croire que l'Alcan n'ait pas exigé des garanties à ses entrepreneurs. Ça fait partie du métier, ça.

1425 **M. STÉPHANE TREMBLAY :**

J'ai un document que je peux vous lire une phrase qui décrit exactement ce que je viens de vous dire. J'aimerais...

1430 **LA PRÉSIDENTE :**

Je demanderais peut-être à monsieur Deslauriers parce que vous pouvez... monsieur Deslauriers, est-ce que vous pouvez répondre à cet aspect-là concernant les exigences d'Alcan, entre autres en regard de ce... le projet qui est cité sur les exigences de sécurité, là, de même type ?

1435 **M. MARIO DESLAURIERS :**

Regardez, je ne peux pas... hier, je ne pouvais répondre, je disais que je n'avais pas les compétences, je ne les ai pas eues durant la nuit. Par contre, je pense que monsieur Tremblay fait référence au rapport final du comité de suivi pour la maximisation des retombées économiques du projet d'aluminerie d'Alcan.

1445 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui ?

M. MARIO DESLAURIERS :

1450 C'est un rapport qui a été émis par le CRCD, O.K., parce que le CRCD chapeautait et coordonnait le comité de suivi et puis là-dedans je pense qu'il est fait mention effectivement de cette... cette affirmation-là est faite.

Maintenant, en tout cas il y a toutes sortes de chiffres là-dedans qui ont été... les chiffres qui ont été décrétés là-dedans effectivement ont été quand même fournis par Alcan et puis en principe ce qui se retrouve là-dedans, là, devrait représenter la réalité. Effectivement, il n'y avait pas de cautionnement, c'est ce qui est écrit à l'intérieur de ce rapport-là.

1460 Ce rapport-là vous informe... a été déposé par le CRCD ici à la Commission, ce matin.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Écoutez, monsieur Tremblay, je pense qu'on comprend qu'il y a deux (2) façons de faire différentes. On comprend que vous avez des interrogations par rapport à ça. Je comprends de la réponse d'Hydro-Québec que leur façon de faire, ils ne la remettent pas en question, mais que, par contre, ils sont ouverts comme pour n'importe quel entrepreneur, à un consortium qui peut donner les mêmes garanties.

1470 Alors, c'est là... on n'a pas toujours les réponses qu'on veut, mais on a des réponses. Et il reste une deuxième partie d'audience pour certains aspects que vous pouvez soulever. Ça permet toujours de faire évoluer un dossier.

M. STÉPHANE TREMBLAY :

1475 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1480 Merci, monsieur Tremblay.

J'appellerais un deuxième participant, monsieur Denis Brassard, s'il vous plaît. Bonjour monsieur Brassard.

M. DENIS BRASSARD :

1485

Bonjour Madame la Commissaire, Messieurs les Commissaires. Alors, je suis directeur général du Conseil régional de concertation et développement. De fait, on a déposé avec la permission d'Alcan le rapport final sur le comité de suivi...

1490 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui ?

M. DENIS BRASSARD :

1495

... pour la maximisation des retombées économiques, projet d'aluminerie Alcan à Alma et lors des rencontres je vous dirais précédant les appels d'offres et tout ça, il y a eu une série de mesures qui ont été prises par Alcan de concert avec le comité pour permettre au plus grand nombre possible d'entrepreneurs régionaux de pouvoir soumissionner sur les projets.

1500

Je vous présente aussi... j'ai déposé aussi une feuille qui explique le groupe de travail conjoint pour l'optimisation des retombées économiques régionales des projets et activités d'Hydro-Québec, qui est présidé par le CRCD où les gens de l'ensemble des CLD... les gens aussi... il va y avoir des gens de la Chambre de commerce siègent pour s'assurer avec Hydro-Québec qu'on atteint les objectifs les plus hauts possible de retombées économiques.

1505

Donc, avec de l'information qu'on peut obtenir et par la transmission d'informations auprès de nos entrepreneurs et vice et versa, c'est-à-dire des entrepreneurs qui peuvent se faire connaître par Hydro-Québec comme on l'a fait sur le modèle d'Alcan, ça nous permet d'aller chercher de meilleures retombées économiques.

1510

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1515

M. DENIS BRASSARD :

1520 Moi, j'aurais une question à adresser à Hydro-Québec au niveau des... au niveau de la
façon de faire d'Hydro-Québec. On a entendu parler beaucoup de la question du nombre de lots
et de la question aussi d'un pourcentage de retombées obligatoires, c'est-à-dire de sous-contrats
obligatoires. Il y a déjà eu une politique de nombre de lots, ça a été changé par de la sous-
contraction, c'est-à-dire une obligation, là, de retombées économiques. On voudrait savoir
pourquoi ça a été changé et laquelle des deux (2) méthodes a donné le plus de résultats au
niveau des retombées régionales ?

1525 **LA PRÉSIDENTE :**

 Monsieur Arnaud ?

1530 **M. PATRICK ARNAUD :**

 Alors, on a déjà mentionné hier que par rapport à la... quand vous parlez de lots, je
suppose que vous parlez de fractionnements.

1535 **M. DENIS BRASSARD :**

 Tout à fait.

1540 **M. PATRICK ARNAUD :**

 Et donc, on a déjà essayé la méthode des fractionnements et aujourd'hui, on a la
conviction avec les trois (3) derniers chantiers qu'on vient de réaliser que la méthode avec la
sous-traitance donne de bien meilleurs résultats.

1545 **LA PRÉSIDENTE :**

 À quel niveau ?

1550 **M. PATRICK ARNAUD :**

 Au niveau des retombées économiques, c'est celle qui nous permet de maximiser les
retombées économiques, parce qu'avant on avait une politique de découpage de lots et elle a
porté moins de bons fruits que le politique de sous-traitance.

1555 **M. DENIS BRASSARD :**

 Est-ce qu'on peut savoir quel ordre, est-ce que vous le savez au niveau sous-traitance
par rapport au nombre de lots ?

1560 **M. PATRICK ARNAUD :**

 Je vais poser la question puis on vous répondra...

LA PRÉSIDENTE :

1565

Oui.

M. PATRICK ARNAUD :

1570

... s'il y a une pause, on vous répondra après la pause.

LA PRÉSIDENTE :

1575

Vous savez que toutes les questions subséquentes que pourrait avoir la Commission ou les questions qui n'ont pas été répondues en audience, elles sont déposées dans le centre de documentation, autant la question et la réponse, et habituellement on fait ça assez rapidement dans les... une (1) à deux (2) semaines maximum après la tenue de l'audience.

M. DENIS BRASSARD :

1580

Je vous remercie beaucoup. Alors, je vais avoir une question supplémentaire au niveau de la méthode de fonctionner avec un comité au niveau des retombées économiques parce que peut-être que ça touchera aussi le nombre de lots et la sous-traitance. À savoir, le comité actuel au niveau d'Hydro-Québec et ce qui a été fait par l'Alcan, les plus grands résultats qu'on a eus ont été par la transmission, c'est-à-dire la connaissance de chacune des parties. Alors c'est avant les projets qu'on a pu se rencontrer, qu'on a pu tout simplement présenter le type d'entrepreneurs qu'on avait et Hydro-Québec... pas Hydro-Québec, dans le temps, mais Alcan a présenté les contraintes qui l'animaient et tout ça et ça a permis et d'un côté comme de l'autre soit des regroupements d'entrepreneurs pour pouvoir soumissionner, soit des règles comme on a expliqué tout à l'heure qui ont été plus souples de la part de l'Alcan pour s'assurer qu'il y aurait le plus grand nombre d'entrepreneurs régionaux possibles qui soumissionnent.

1590

1595

Alors, ce qu'on voudrait savoir de la part d'Hydro-Québec, est-ce qu'on va pouvoir travailler dans ce sens-là, travailler avant les soumissions pour voir comment on peut en arriver à atteindre les objectifs qu'on se fixera en commun pour la région ?

LA PRÉSIDENTE :

1600

Oui, monsieur Arnaud, je pense qu'il y a eu un début de réponse là-dessus ici hier à savoir le moment où les gens vont commencer à travailler ensemble versus l'autorisation ou les appels d'offres, là.

M. PATRICK ARNAUD :

1605

Oui, c'est exactement comme ça qu'on envisage de travailler, c'est exactement comme ça qu'on a travaillé dans Manouane et Toulnostouc. Il n'y a aucun problème, on va travailler au

niveau du comité et avec les entreprises de la région en aval... en amont, excusez, des appels des offres.

1610 **M. DENIS BRASSARD :**

Je n'avais justement pas utilisé le mot parce que je ne me souviens plus si c'est en amont ou en aval. Je suis content de voir que je ne suis pas le seul à avoir de la misère !

1615 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous allez entendre ces mots-là d'ici quelques mois, vous l'avez entendu, je veux dire...

1620 **M. DENIS BRASSARD :**

Régulièrement.

LA PRÉSIDENTE :

1625 ... depuis quelques mois et vous allez éventuellement l'entendre encore pour quelques mois.

M. DENIS BRASSARD :

Finalement, on va travailler dans la partie qui va être inondée, c'est ça ! Merci beaucoup.

1630

LA PRÉSIDENTE :

Votre capacité à flotter, à nager !

1635 **M. PATRICK ARNAUD :**

Inondé de contrats !

LA PRÉSIDENTE :

1640

Alors, j'appellerais une troisième intervenante, madame Christiane Courtois, s'il vous plaît. Bonjour madame Courtois.

Mme CHRISTIANE COURTOIS :

1645

Bonjour Madame la Présidente, bonjour Messieurs les Commissaires. Alors, je m'appelle Christiane Courtois. Je suis ici à titre de présidente de la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh.

1650 Alors, naturellement ce qui nous préoccupe, là, dans le projet Péribonka c'est la question
archéologique. Alors, juste pour vous présenter peut-être un peu la Société d'histoire et
d'archéologie, on gère le musée amérindien de Mashteuiatsh. C'est une corporation sans but
lucratif naturellement qui est administrée par des Ilnus de la communauté de Mashteuiatsh et on
1655 en vise... notre mission naturellement est la protection du patrimoine ilnus et la diffusion de la mise
en valeur. Donc, le musée nous aide à préparer les expositions qui mettent en valeur notre
patrimoine.

1660 Donc, naturellement quand on parle d'archéologie, on parle de patrimoine ilnus. Notre
histoire est basée beaucoup sur les récits oraux des anciens, mais les témoins les plus
importants c'est ce qu'il y a sur le territoire, les artefacts, les sépultures qui se retrouvent sur le
territoire.

1665 Alors mes questions ont deux (2) volets, vont probablement faire appel au promoteur,
également peut-être au ministère de la Culture et des Communications du Québec. Alors, la
première...

LA PRÉSIDENTE :

1670 Excusez-moi, madame Courtois, le ministère de la Culture a été sollicité effectivement.
Nous avons convenu avec eux qu'on leur acheminerait toutes les questions à l'égard... et de la
Commission et des intervenants à l'égard des aspects qui les concernent.

Mme CHRISTIANE COURTOIS :

1675 O.K. Alors, ils ne sont pas ici cet après-midi ?

LA PRÉSIDENTE :

1680 Non, ils ne sont pas ici cet après-midi.

Mme CHRISTIANE COURTOIS :

1685 Parfait. Alors, sur ma question qui toucherait le promoteur, ce serait de savoir un peu tout
ce qui concerne les fouilles, le potentiel d'abord et les fouilles qui seront réalisées. Je voudrais
savoir comment on est assuré qu'on a identifié tout le potentiel archéologique et qu'on... puis une
fois qu'on a identifié ce potentiel-là et qu'on a décidé de faire des fouilles, qu'on est assuré que
les fouilles sont faites de façon complète pour s'assurer qu'on recueille tous les artefacts qui
sont... qui sont disponibles ?

1690 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Arnaud ?

M. PATRICK ARNAUD :

1695

Alors madame Émond va répondre.

LA PRÉSIDENTE :

1700

Madame Émond ?

Mme LOUISE ÉMOND :

1705

Je ne sais pas si vous le souhaitez, on a quelques cartes pour illustrer la démarche d'archéologique.

LA PRÉSIDENTE :

1710

Oui, tout à fait.

Mme LOUISE ÉMOND :

1715

Madame la Présidente, madame Courtois faisait référence à l'identification des zones de potentiel archéologique. Si je peux me permettre peut-être de faire un pas à l'arrière, d'abord, quand on entreprend les études en archéologie, on veut aussi profiter de l'ensemble de l'expertise qui... et de l'état des recherches qui ont déjà été entreprises, tant au sein de la communauté qu'auprès des ressources régionales, que ce soit l'Université du Québec à Chicoutimi ou à travers les fonds d'archives aussi où on peut aller puiser.

1720

Donc une première étape des études en archéologie consiste à identifier de grandes régions à travers lesquelles on va identifier des zones qui présentent un potentiel plus intéressant.

1725

Donc, déjà dans une première étape on identifie principalement sur... ce sont des bases géographiques ou physiographiques, donc à travers la définition des principaux cours d'eau qui constituaient des zones de transport et d'utilisation pour les utilisateurs du territoire et on profite aussi des banques du ministère de la Culture où les gens qui ont fait des travaux ont versé aussi des sites qui sont connus.

1730

Alors, on en a ici qui sont répertoriés à proximité du lac Tchitogama. Donc dans une deuxième étape, on identifie par la suite les zones qui présentent un potentiel archéologique. Jje peux peut-être vous en présenter ici un exemple. On est à l'aval... c'est-à-dire à la confluence des rivières Manouane et Péribonka.

1735

Donc, à l'intérieur de cette grande zone-ci on est maintenant à l'intérieur de la région qu'on avait identifiée comme étant la région 3 et à l'intérieur de ceci apparaissent des petits ensembles où on... qui présentent un potentiel archéologique. Ils sont identifiés ici par un code à trois (3) chiffres et à l'intérieur de ces zones, on entreprend ensuite des sondages.

1740 J'ai ici des photos qui pourraient vous présenter les activités qu'on a réalisées.

LA PRÉSIDENTE :

1745 Vous pensez toujours à déposer les documents que vous nous présentez, hein, ça va ?

Mme LOUISE ÉMOND :

Oui, bien sûr.

1750 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Mme LOUISE ÉMOND :

1755 Donc ici, vous voyez une équipe d'archéologues et des gens de la communauté de Mashteuiatsh aussi qui ont participé aux activités. Donc, cette première étape consiste à... c'est les sondages qu'on a réalisés à l'intérieur des différentes zones.

1760 Par la suite, dans la mesure où les sondages sont dits positifs, c'est-à-dire si on a pu y trouver des traces, des objets, on poursuit l'exercice, mais cette fois-ci, en agrandissant les carreaux, et les fouilles sont réalisées à l'intérieur de périmètres, là, qui vont de quelques mètres à plusieurs.

1765 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste un petit détail avant que vous continuiez, toute la méthodologie pour faire ça, est-ce que vous avez un cadre qui est déjà proposé soit par le ministère de la Culture ou qui est discuté aussi avec la nation ilnus ?

1770

Mme LOUISE ÉMOND :

La méthodologie qui est utilisée est conforme à celle que propose le ministère de la Culture, elle est aussi... on l'a jointe dans le volume 2 de l'étude d'impact.

1775

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Merci.

1780 **Mme LOUISE ÉMOND :**

Donc... puis elle fait l'objet à chaque fois de demandes d'intervention auprès du ministère de la Culture pour s'assurer de la conformité.

1785 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Alors, vous pouvez continuer.

1790 **Mme LOUISE ÉMOND :**

Donc en terminant, je peux peut-être vous présenter quelques autres photos. Donc, ici on a un des sites qu'on a fouillés. Il s'agit d'un site qui est localisé à proximité d'un camp légèrement en aval de la rivière au Serpent, donc l'ensemble du site fouillé ici vous apparaît d'une façon un peu plus claire, là, à travers une vue aérienne.

1795

LA PRÉSIDENTE :

En fait, juste pour préciser en regard de l'interrogation de madame Courtois, c'était plus en regard de l'expertise ?

1800

Mme CHRISTIANE COURTOIS :

Ce que j'essaie de comprendre c'est : est-ce qu'on risque de perdre du potentiel parce qu'il n'a pas été évalué ?

1805

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Alors, dans ce qui a été fait actuellement, j'imagine en accord avec le ministère de la Culture et... est-ce que je comprends qu'il y aurait aussi un lien qui a été fait quand même avec la communauté ilnus pour faire un échantillonnage ou un inventaire de tous les lieux ? Est-ce que ça a été assez exhaustif ?

1810

Mme LOUISE ÉMOND :

L'étude de zones de potentiel a été étendue sur deux (2) années. Alors, il y en a eu une première partie justement, peut-être pour répondre à la préoccupation de madame Courtois, où dès les premières investigations géologiques, les visites des entrepreneurs qui réalisaient les forages ont été précédées des équipes d'archéologues pour justement s'assurer qu'on pouvait documenter les sites des interventions préalablement à toute intervention des foreurs et des entrepreneurs. Ceci s'est fait dès deux mille un (2001).

1820

En deux mille deux (2002), les équipes sont retournées pour là prioriser tous les secteurs qui sont à l'intérieur du futur réservoir, donc toutes les zones qui recelaient un potentiel ont été documentées et les résultats de ces études-ci qui ont été déposés hier à la Commission l'avaient aussi été préalablement déposés à la communauté de Mashteuiatsh.

1825

M. JOHN HAEMMERLI :

1830 Madame Émond, on a vu que la communauté a participé aux fouilles. Est-ce qu'elle a participé à l'identification des sites potentiels ? Est-ce qu'elle a été consultée sur la présence ou l'utilisation du territoire avant l'inventaire ?

Mme LOUISE ÉMOND :

1835 Dans les différents volets d'études, dans ce cas-ci on a davantage parlé des interventions archéologiques, mais on a aussi un autre volet qui consiste à documenter toute l'utilisation du territoire qui est faite par la communauté montagnaise. À travers... bien sûr, on tente de mettre à profit l'information qui est recueillie dans un volet au profit aussi des gens qui réalisent les interventions archéologiques, donc à travers des rencontres sur le savoir écologique traditionnel, 1840 où les gens qui ont une connaissance et un savoir qui est transmis de génération en génération a pu aussi être mis à profit pour la réalisation des études.

LA PRÉSIDENTE :

1845 Merci. Madame Courtois.

Mme CHRISTIANE COURTOIS :

1850 Oui, alors je comprends quand même qu'il reste... qu'il va peut-être rester du potentiel qui n'aura pas été identifié compte tenu de la méthode qui est utilisée qui n'est pas une méthode systématique ou sûre à cent pour cent (100 %), là. Je comprends que c'est sûr peut-être à quatre-vingt-cinq, quatre-vingt-dix (85-90 %) mais pas plus ?

LA PRÉSIDENTE :

1855 Madame...

Mme LOUISE ÉMOND :

1860 Je pense que l'identification du potentiel a été faite dans les règles de l'art, au meilleur des connaissances disponibles et aussi à la lumière d'exercices de photo-interprétation, de travail d'archives et je pense que l'expertise... une expertise importante, là, a quand même été déployée pour la réalisation de ces études.

1865 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que le ministère de la Culture s'est... a donné un avis... est-ce qu'ils étaient d'accord avec la méthodologie et les zones d'influence étudiées ?

1870 **Mme LOUISE ÉMOND :**

On n'a pas eu d'avis qu'ils étaient mal à l'aise ou en désaccord avec la méthodologie qui, je dois dire, est quand même assez standard, assez courante.

1875 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

1880 **Mme CHRISTIANE COURTOIS :**

Concernant les fouilles maintenant, parce qu'il y aura au moins -- à moins que je me trompe -- cinq (5) sites, là, qui seraient complètement ennoyés et dont on fera des fouilles un peu plus élaborées, là, pour retirer les artefacts, ma question est un petit peu la même, là, je voudrais comprendre quand on fait des fouilles si on est assuré qu'on va prendre... qu'on va recueillir tous les éléments qui sont dans le site ?

1885 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui ?

1890

Mme LOUISE ÉMOND :

Je vous ai montré des cartes de zones de potentiel, mais je ne vous ai pas localisé les sites auxquels on fait référence.

1895

Donc, à l'intérieur du périmètre du futur réservoir, on a près d'une douzaine de sites qui ont déjà été fouillés et on se propose de poursuivre les interventions et de réaliser des relevés additionnels ici au site qui est localisé au kilomètre 167 et on a aussi prévu des travaux supplémentaires pour justement aller au fond de la question sur quatre (4) autres sites qui présentaient des indices d'occupation et puis ça sur plusieurs siècles. Là, où on pensait qu'il y avait effectivement des éléments à recueillir et à documenter.

1900

Et ces sites sont localisés ici à l'intérieur... on est à la pointe immédiatement en aval de la confluence des ouvrages, bon soit la codification, là, indique les sites DJET-4 et 5, donc sur la pointe immédiatement en aval des ouvrages, là où justement avec l'exercice qui est illustré par les photos ou à l'aide du quadrillage, au mètre carré, on va poursuivre avec des fouilles à la... vraiment à la truelle pour recueillir et ce, dans tous les niveaux du sol, dans tous les horizons du sol, des indices, et de façon très méthodique et conformément aux méthodes reconnues, on va recueillir toutes les mesures, la localisation et bien sûr dans la mesure où il y aurait aussi des artefacts qui seront...

1905

1910

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est le site qui a été... qui a été cité ou reconnu dans le cadre de l'approche commune ?

1915

Mme LOUISE ÉMOND :

Oui, effectivement c'est le... sur la pointe ici.

1920

LA PRÉSIDENTE :

La pointe.

1925

Et est-ce que c'est... effectivement, la nation ilnus a participé à l'élaboration de la fouille... a participé à la fouille ou aux différentes étapes actuelles ? Puis est-ce qu'elle va le faire pour le... jusqu'à maintenant et est-ce qu'elle va le faire pour la suite des choses ?

Mme LOUISE ÉMOND :

1930

Oui, dans la mesure où il y aura des gens qui souhaitent toujours y participer, des aides-archéologues seront embauchés pour être intégrés aux équipes.

LA PRÉSIDENTE :

1935

Et ce site-là en particulier, est-ce qu'il va être altéré ou modifié par les infrastructures ?

Mme LOUISE ÉMOND :

1940

Non, on n'a pas prévu d'altérations. Hier, je disais qu'à travers le programme de suivi environnemental, notre analyse ne nous amène pas à croire qu'il y aurait des phénomènes érosifs importants. Cependant, compte tenu de la valeur qui est accordée au site de la pointe, on l'a quand même inclus à l'intérieur d'un programme de suivi pour s'assurer que nos prévisions sont justes et qu'il n'y aura pas de problèmes additionnels d'érosion.

1945

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1950

Mme CHRISTIANE COURTOIS :

En complément peut-être, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1955

Oui ?

Mme CHRISTIANE COURTOIS :

1960

Concernant deux (2) sites, là, qui sont situés près de l'évacuateur de crues, j'ai vu que le ministère de l'Environnement avait questionné ou avait demandé si c'était possible de peut-être déplacer l'évacuateur de crues pour éviter que ces sites-là soient érodés. Est-ce qu'il y a une réponse définitive d'Hydro-Québec là-dessus ? J'aimerais savoir.

1965 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Je passe la demande à madame Paul concernant la demande du ministère de l'Environnement. Est-ce que vous pouvez, s'il vous plaît, nous l'expliquer ?

1970 **Mme MIREILLE PAUL :**

1975 La demande à laquelle madame Courtois fait référence, c'est la question qui a été posée concernant ces deux (2) sites-là dans le complément... et qui a été répondue par Hydro-Québec dans le complément de son étude d'impact. C'était une question qui provenait de la consultation qu'on avait faite auprès de Culture et Communications.

1980 Et je crois me souvenir que la réponse d'Hydro-Québec est assez laconique et qu'elle se résume au fait que, comme ils nous l'avaient dit dans l'étude d'impact, il ne croit pas que l'érosion va venir abîmer ces sites ou les altérer, donc ils ne voient pas la nécessité de déplacer l'évacuateur. Il me semble que c'était ça la réponse.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Alors...

1985

Mme CHRISTIANE COURTOIS :

1990 Alors, j'ai cru comprendre -- je m'excuse, Madame la Présidente -- que Hydro-Québec avait l'intention de faire des... de la modélisation pour voir s'il y avait une marge de manœuvre pour déplacer l'évacuateur de crues ?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, alors monsieur Arnaud ?

1995

Mme LOUISE ÉMOND :

2000 Compte tenu de l'évaluation que nous faisons de l'évolution de la rive, nous étions confiants que le programme de suivi nous permettrait de clore sur la question et de confirmer qu'il n'y aurait pas une attaque ou une érosion de la rive. Dans la mesure où il y avait des difficultés, il y aurait des mesures qui seraient prises pour stabiliser la rive et...

LA PRÉSIDENTE :

2005 Des mesures préventives ou juste si au suivi il est démontré qu'il y a de l'érosion ?

Mme LOUISE ÉMOND :

2010 Si le suivi devait confirmer qu'il y avait un problème d'érosion, mais je vous rappelle que l'analyse qu'on en a faite et les résultats des différents modèles ne nous permettent pas de croire que ça va être une difficulté.

M. JOHN HAEMMERLI :

2015 Madame Émond, quelles seraient les mesures appliquées ?

Mme LOUISE ÉMOND :

2020 Dans la mesure où le talus évoluerait, on pourrait envisager des mesures de stabilisation de rives si ça devait être nécessaire.

M. JOHN HAEMMERLI :

2025 Qui se feraient comment ?

Mme LOUISE ÉMOND :

2030 Comme on n'a pas encore identifié l'envergure ou la nature d'un éventuel problème, la solution n'est pas très étayée, mais elle sera proportionnelle à la difficulté.

M. JOHN HAEMMERLI :

2035 O.K. Je vais y aller autrement. D'après la carte, en tout cas du rapport sectoriel archéologie, le site est vraiment collé sur le bord de l'eau. Ça fait que la question est la suivante, c'est : est-ce que les mesures de protection elles-mêmes ne risquent pas de porter atteinte au site finalement ?

Mme LOUISE ÉMOND :

2040 C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle on n'en avait pas prévu puisque effectivement on se disait qu'une mesure trop lourde telle de l'enrochement pourrait porter atteinte au site. Mais des... si on devait en arriver là, je pense que des méthodes peut-être plus légères pourront être appliquées.

2045 **LA PRÉSIDENTE :**

2050 Est-ce que Hydro-Québec entrevoit des méthodes, des mesures pour atténuer ou est-ce qu'elle a envisagé une reconfiguration de l'évacuateur pour permettre d'épargner le site de façon plus certaine ?

Mme LOUISE ÉMOND :

La reconfiguration de l'évacuateur n'a pas fait partie des solutions qui étaient envisagées.

2055 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Est-ce que c'est envisageable ?

2060 **Mme LOUISE ÉMOND :**

Compte tenu des difficultés techniques qui étaient associées à ce type de modifications, on ne pensait pas que c'était une solution qui était appropriée.

2065 **LA PRÉSIDENTE :**

Quel genre de difficultés techniques ?

M. PATRICK ARNAUD :

2070 Je pense, Madame la Présidente, qu'actuellement on part avec l'idée qu'on a un évacuateur, qu'on a un site archéologique qui est dans une zone, on va dire, qui pourrait être névralgique. Les études qu'on a faites jusqu'à aujourd'hui nous démontrent ou nous font penser qu'il n'y aura pas de problème, je veux dire, je confirme ce qu'a dit madame Émond que s'il y avait un problème suite aux simulations, parce qu'on va faire un modèle réduit, donc s'il y avait
2075 un problème qui se détecte au moment des simulations, à ce moment-là on étudierait des mesures appropriées pour protéger adéquatement ce site archéologique.

LA PRÉSIDENTE :

2080 Merci. Madame Courtois ?

Mme CHRISTIANE COURTOIS :

2085 Vous me permettez une autre question ?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y.

2090 **Mme CHRISTIANE COURTOIS :**

Ça concerne les artefacts, maintenant. La disposition des artefacts qui sont prélevés sur les sites, je sais qu'il y a un cadre légal au Québec qui fait que c'est le Ministère, le gouvernement du Québec qui devient comme propriétaire de ce qui est trouvé sur les domaines publics, mais compte tenu de l'aspect historique puis que je pense que tout le monde admet
2095 facilement que ces artefacts-là appartiennent à la nation ilnus, j'aimerais savoir si c'est possible que ça revienne dans notre institution en particulier, qui a tout ce qu'il faut pour recevoir ces artefacts-là ?

2100 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Arnaud, qu'est-ce qui est prévu actuellement ? Je crois qu'en regard de ce que... il y a eu des propositions qui sont faites dans le cadre de la documentation, de l'étude d'impact, mais qu'est-ce qu'a prévu Hydro-Québec en regard des artefacts qui seraient prélevés dans les sites en question ?

2105 **Mme LOUISE ÉMOND :**

Madame la Présidente, je ne sais pas si madame Courtois connaît bien le processus. Cependant, bien que le ministère de la Culture soit propriétaire des artefacts qui pourraient être trouvés, je pense que les expériences antérieures ont démontré que compte tenu que le musée de Mashteuiatsh est bien en place, que c'est une institution qui est reconnue, dans le passé il y a eu d'autres cas où les artefacts ont pu être cédés à une institution du même type, donc je pense qu'on... évidemment, c'est le ministère de la Culture qui prendra la décision, mais je pense qu'on pourrait présumer que c'est quelque chose d'envisageable.

2115 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste pour vous dire, madame Courtois, que dans l'avis du ministère de la Culture, l'avis de recevabilité ils ont... en tout cas, ils ont fait des propositions dans ce sens aussi en regard des deux (2) musées en place dans la région, c'est-à-dire pour des artefacts qui seraient trouvés éventuellement qui concernent plus la nation ilnus qu'il y avait cette proposition et... la même que la vôtre et il y avait aussi pour le Musée Louis-Émond sur d'autres types d'artefacts. C'était l'avis... c'est dans... vous allez le retrouver dans l'avis de recevabilité du ministère de la Culture.

2125

Mme CHRISTIANE COURTOIS :

Oui, je l'ai lu. Je m'excuse, Madame la Présidente, je l'ai lu...

2130 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

Mme CHRISTIANE COURTOIS :

2135

... et ça concernait principalement la mise en valeur de sites ou...

LA PRÉSIDENTE :

2140

Oui.

Mme CHRISTIANE COURTOIS :

... donc, le Ministère proposait que ça se rapproche effectivement des milieux concernés.

2145

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

2150

Mme CHRISTIANE COURTOIS :

Mais moi, je tiens à rappeler que ce sont les pièces qu'on trouve et que je souhaiterais qu'elles soient remises à la nation ilnus.

2155

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

2160

Mme CHRISTIANE COURTOIS :

Donc, la demande s'adresserait peut-être au ministère de la Culture et Communications.

LA PRÉSIDENTE :

2165

Au ministère de la Culture, tout à fait, on pourra faire acheminer la question au ministère de la Culture pour plus précisément les artefacts qui sont trouvés.

Mme CHRISTIANE COURTOIS :

2170

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

2175

Mme CHRISTIANE COURTOIS :

Merci beaucoup.

2180

LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous allons faire une pause de quatre, cinq (4-5) minutes et on va revenir avec un prochain participant. Merci.

2185

Ah, je voudrais juste ajouter que la Commission va terminer son audience publique en fin d'après-midi. Maintenant, naturellement la consultation... son mandat d'enquête continue, mais nous allons passer à travers l'ensemble du questionnement cet après-midi.

2190

14 h 59 – SUSPENSION DE L'AUDIENCE
15 h 09 – REPRISE DE L'AUDIENCE

LA PRÉSIDENTE :

2195

Alors, je vais appeler le prochain participant, monsieur Stéphane Tremblay, s'il vous plaît. Rebonjour monsieur Tremblay. Alors, votre question ?

M. STÉPHANE TREMBLAY :

2200

Vous m'excuserez si je suis tannant, mais je suis payé pour ça hein !

LA PRÉSIDENTE :

2205

Non non, bien nous on est là pour ça, ça adonne bien ! Allez-y.

M. STÉPHANE TREMBLAY :

2210

Dans une lettre envoyée au ministère de l'Environnement du Québec datée du dix (10) juillet signée par Denis Bergeron, ingénieur administrateur d'ingénierie et d'approvisionnement, il est écrit que :

2215

À la suite d'une analyse plus détaillée du découpage des contrats qui seront octroyés dans le cadre de la réalisation du projet Péribonka, nous avons réévalué à la hausse ses retombées économiques primaires au cours de la période de construction.

Il est écrit que :

2220

Nous estimons que les dépenses régionales liées à la construction du projet s'élèveront à 300 millions plutôt qu'à 152 millions.

Est-ce à dire que, si je me fie à la première ligne du premier paragraphe, que lorsqu'on fait davantage de découpage on arrive à la conclusion qu'il y a davantage de retombées ?

2225

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Arnaud ?

2230

M. PATRICK ARNAUD :

2235 La réponse c'est non. Je pense que l'actualisation que nous avons faite des coûts -- je
redis ce que j'ai dit hier un petit peu -- est due essentiellement en fait que l'expérience qu'on a
acquise, le chiffre de cent cinquante (150) datait de l'époque de l'avant-projet. Ça, ça a été
réactualisé suite à plusieurs mois d'analyses et surtout on a eu l'expérience du chantier
Manouane, vous savez on est rendus à quatre-vingt-quatorze (94) ou quatre-vingt-quinze pour
cent (95 %) de retombées régionales.

2240 Alors, nous on a réévalué finalement, face à la compétitivité des entreprises régionales
notre position, et c'est comme ça qu'aujourd'hui on en arrive à dire que ça peut dépasser trois
cents millions (300 M).

LA PRÉSIDENTE :

2245 Merci. Monsieur Tremblay ?

M. STÉPHANE TREMBLAY :

2250 Bon, parce qu'il est écrit : «Suite à une analyse plus détaillée du découpage des
contrats.»

M. PATRICK ARNAUD :

2255 Excusez.

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y, monsieur Arnaud.

2260 **M. PATRICK ARNAUD :**

2265 Il faut dire que plus on avance dans un projet, monsieur Tremblay, plus on se prépare à
réaliser. Quand on commence une étude d'impact, la préoccupation dans une étude d'impact
c'est l'optimisation de l'ingénierie, du concept. Puis plus on approche des autorisations, c'est
évident que les gens se préparent, ils regardent comment peut être découpé le projet, comment
on peut découper ça. On est en train de réaliser Toulnostouc. Toulnostouc c'est un projet qui est
relativement similaire à celui de Péribonka, donc on a une bonne idée de comment.

2270 Alors, on regarde comment on peut découper et en faisant cette analyse, en regardant ce
que nous donne notre comité des retombées économiques sur l'occupation du marché, sachant
que Manouane là est en train d'avancer et va bientôt être terminé, on en conclut on va avoir une
bonne demande au Saguenay-Lac-Saint-Jean et donc on réévalue le potentiel.

2275 **M. STÉPHANE TREMBLAY :**

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

2280 Alors, monsieur Tremblay, une deuxième question ?

M. STÉPHANE TREMBLAY :

2285 Oui, bien j'ai un collègue qui voudrait savoir s'il va y avoir des rampes d'accès pour personnes handicapées autour du barrage ? Non, ce n'est pas vrai ! Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2290 Merci monsieur Tremblay.

 Alors nous... la Commission va continuer son interrogation. J'aurais des questions à adresser aux MRC.

2295 D'abord, en termes de conformité en regard des schémas d'aménagement qui ont été... il y en a... peut-être m'expliquer chacun votre tour ceux qui sont en révision, ceux qui sont actuellement... à quelle étape, à quel niveau et de nous donner la conformité du projet à l'étude en regard de la planification qui est prévue déjà au plan d'aménagement précédent ou révisé, s'il vous plaît ?

2300 D'abord, monsieur Potvin pour la MRC -- excusez, je vois... c'est tellement écrit petit !

M. JACQUES POTVIN :

2305 Maria-Chapdelaine.

LA PRÉSIDENTE :

 Maria-Chapdelaine, c'est bien ça. Je vous en prie.

2310 **M. JACQUES POTVIN :**

 Oui, bonjour Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2315 Bonjour.

M. JACQUES POTVIN :

2320 Messieurs les Commissaires. Mon nom est Jacques Potvin. Justement, on vous a déposé les documents comme quoi on était en période de révision.

LA PRÉSIDENTE :

2325 Hum hum.

M. JACQUES POTVIN :

2330 Le projet étant annoncé, il fait partie des éléments de discussions de la révision.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

2335 **M. JACQUES POTVIN :**

Maintenant, il n'y a encore rien de décidé par rapport à cette notion de conformité.

LA PRÉSIDENTE :

2340 O.K.

M. JACQUES POTVIN :

2345 Cependant, il est tenu en compte dans le cadre du processus de révision.

LA PRÉSIDENTE :

2350 O.K. Donc, il était... au niveau des affectations, il y a des changements qui sont prévus dans... les discussions sont sur la table actuellement pour le schéma d'aménagement ?

M. JACQUES POTVIN :

2355 C'est ça. Il y a actuellement une possibilité, là, de modification de l'affectation actuelle, là, pour envisager la construction des ouvrages.

LA PRÉSIDENTE :

2360 O.K. Vous en êtes rendus à quelle étape pour... ?

M. JACQUES POTVIN :

2365 Alors, on s'attend à déposer... j'ai déposé devant la Commission ce qu'on appelle le PSAR-1, qui est le premier...

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2370 **M. JACQUES POTVIN :**

... projet de schéma d'aménagement révisé. On s'attend de déposer le PSAR-2 d'ici la fin de deux mille trois (2003)...

2375 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

2380 **M. JACQUES POTVIN :**

... et éventuellement être en mesure d'adopter ce qu'on appelle le SAR, là, le schéma d'aménagement révisé autour du mois de juin deux mille quatre (2004).

LA PRÉSIDENTE :

2385

O.K. Merci. Monsieur Lemire pour la MRC du Fjord ?

M. STEEVE LEMIRE :

2390

Oui. Alors, bonjour Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2395

Bonjour.

M. STEEVE LEMIRE :

2400

Alors nous, en ce qui concerne la MRC du Fjord-du-Saguenay, au niveau des affectations du schéma d'aménagement. Alors d'abord, notre schéma date de mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989).

LA PRÉSIDENTE :

2405

Hum hum.

M. STEEVE LEMIRE:

Alors il attribuait au territoire, là, où est prévu le projet une affectation forestière et qui prévoyait... ce n'est pas une affection... ça se trouve à être l'affectation forestière qui est

2410 dominante, donc le prélèvement de la matière ligneuse. Mais il était compris à l'intérieur que les affectations reliées à la production de niveau d'eau électrique était un potentiel pour ce secteur-là et était identifié.

2415 Pour ce qui est de la révision du schéma d'aménagement. Eh bien, avec les événements de la fusion... au niveau des fusions au Saguenay, alors on a un nouveau territoire et puis on est à se faire... on recule un petit peu en arrière dans les étapes, parce que l'ancienne structure de la MRC était déjà rendue à adopter un second projet. Alors là, on recule en arrière parce qu'on se réajuste à notre nouveau découpage puis aux nouvelles municipalités. Ça fait qu'on redémarre un nouveau processus.

2420

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, en termes de calendrier, il serait prêt quand ?

2425

M. STEEVE LEMIRE :

À cette étape-ci, là, on établit qu'on a environ quatre (4) ou cinq (5) ans, là, pour réaliser le second projet de schéma d'aménagement.

2430

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Maintenant, en fait, je vais poser... un après l'autre je vais vous poser les mêmes questions. En regard des orientations que vous mettez sur la table, là, pour les révisions entre autres, est-ce que... je vous dirais, est-ce que le projet qui est proposé pour le projet à l'étude vient, je ne sais pas, moi, nuire aux projets qui avaient déjà été... c'est-à-dire aux affectations ou aux projets que vous aviez déjà ou au contraire enrichit pour les MRC les orientations ? Un ou l'autre.

2435

M. JACQUES POTVIN :

2440

Je vais y aller. Jacques Potvin pour la MRC de Maria-Chapdelaine. Actuellement, comme vous avez peut-être pu le voir à l'intérieur des documents qui ont été déposés, la section de la rivière Péribonka en aval de l'ouvrage projeté fait partie d'un territoire qui va être identifié à des fins de conservation récréotouristique où vont être maximisées les utilisations ou les activités récréatives.

2445

D'ailleurs, dans un document, là, du concept de développement de la rivière Péribonka...

LA PRÉSIDENTE :

2450

Oui ?

M. JACQUES POTVIN :

2455 ... où vous pourrez voir, si vous n'en avez pas eu l'occasion, là, certains types d'aménagement qui sont proposés à l'intérieur de ça.

LA PRÉSIDENTE :

2460 Vous parlez du document, là, le DB-23 «Corridor de la rivière Péribonka, concept de mise en valeur» ?

M. JACQUES POTVIN :

2465 Oui, c'est justement celui-ci.

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

2470

M. JACQUES POTVIN :

Vous avez pu voir qu'il est un document préliminaire, il devrait... ou dans le document de travail, la version finale devrait être disponible à peu près d'ici un mois et on verra à vous le faire acheminer.

2475

LA PRÉSIDENTE :

Donc, effectivement dans ce... en fait la section 1.8.3, la page 16, qui concerne les fourches de la rivière Manouane, vous parlez du site en question. Vous dites que :

2480

Dans son état actuel, le site des fourches est remarquable à plusieurs égards, c'est un des hauts lieux du territoire de l'étude, considérant l'ensemble de ses qualités naturelles.

2485

Par contre, Hydro-Québec prévoit ériger le futur barrage Péribonka-4 à seulement quelques centaines de mètres en amont, ce qui altérera grandement l'environnement visuel du site, considérant les dimensions imposantes de l'ouvrage quatre-vingts mètres (80 m) de hauteur.

2490

De plus, comme les alentours du barrage seront perturbés grandement pour les besoins des travaux, plusieurs années passeront avant que la végétation reprenne sur l'ensemble du secteur.

Alors, vous dites aussi que :

2495

Il faut également tenir compte du fait que le site des fourches est un endroit très important pour les Montagnais de Mashteuiatsh en tant que lieu patrimonial autochtone reconnu dans le cadre des négociations de l'Approche commune.

2500 Bon, alors je veux juste savoir comment vous conciliez, là, cette position-là en regard de ce que vous avez mis sur la table, là, pour le concept... d'étude de concept de mise en valeur et le projet qui est à l'étude ?

M. JACQUES POTVIN :

2505

Actuellement, c'est certain qu'à l'état naturel, comme il est mentionné à l'intérieur du document, le site possédait certaines qualités, là, très intéressantes.

2510 Maintenant, à la lumière des ouvrages et de la façon qu'ils seront aménagés et agencés, le site va pouvoir conserver certaines valeurs qui naturellement vont peut-être être moins que celles qu'on a à l'état actuel. Cependant, en contrepartie, il y a peut-être des effets de mitigation, là, qui seront amenés par Hydro-Québec lors de la construction. C'est l'ouvrage qui va faciliter l'accessibilité au secteur.

2515 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc, on comprend bien qu'entre autres ce coin de pays, ce site-là était un peu dans votre... dans vos projets en termes de revalorisation ou d'aménagement éventuel, qu'il y ait un projet ou pas, là, ça faisait partie de vos plans de développement en termes de valeur récréotouristique ?

2520

M. JACQUES POTVIN :

2525 C'est ça. Hier, j'ai eu l'occasion d'intervenir lorsque le ministère... secteur du territoire, Ressources naturelles, secteur du territoire, a déposé son plan qu'on appelle le PRDTP.

LA PRÉSIDENTE :

Oui ?

2530

M. JACQUES POTVIN :

2535 Je parlais justement que le concept prévoit une mise en valeur récréotouristique de ce qu'on appelle les grandes rivières. Ces rivières-là, pour Maria-Chapdelaine, sont une des caractéristiques particulières.

2540 Péribonka fait office de... est partagée entre le Fjord-du-Saguenay et Maria-Chapdelaine, donc c'est une rivière, là, qu'on devra éventuellement envisager un développement conjoint. Concernant d'autres rivières qu'on retrouve sur le territoire, bien la MRC se projette de les faire seule et à l'autre extrémité des limites de la MRC de Maria-Chapdelaine, on retrouve la rivière Ashuapmushuan, là...

LA PRÉSIDENTE :

2545 Hum hum.

M. JACQUES POTVIN :

... qui elle aussi a fait l'objet, là, de fortes discussions il y a quelques années.

2550

LA PRÉSIDENTE :

Donc, pour vous, le projet... j'en déduis que le projet qui nous est présenté d'aménagement d'hydroélectrique modifie un peu vos intentions. Est-ce que ça veut dire qu'il y a quand même place pour vous à amener des améliorations ou des changements, mais est-ce que c'est envisageable ?

2555

M. JACQUES POTVIN :

Bien c'est ça, je pense qu'un des fondements de l'aménagement, là, passe par des choix, puis on peut associer aménagement et développement, c'est deux (2) concepts quand même qui sont relativement proches l'un de l'autre.

2560

Donc, à partir du moment où des choix sont effectués quant à la vocation du territoire, bien il y a moyen habituellement d'ajuster certaines choses et c'est certain, comme je mentionnais tantôt, qu'il peut y avoir perte de valeur d'un point de vue, mais d'un autre côté peut-être qu'il y aura possibilité d'aménager des choses qui seront... qui amélioreront, exemple, l'accessibilité, là.

2565

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

2570

M. JACQUES POTVIN :

Donc, on peut composer avec les deux (2).

2575

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Est-ce que... vous soulevez tout à l'heure la question de Ashuapmushuan.

2580

M. JACQUES POTVIN :

Oui.

2585

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que pour vous, en regard... vous aviez des projets aussi sur l' Ashuapmushuan ? Voulez-vous nous expliquer un petit peu ou... ?

2590

M. JACQUES POTVIN :

2595

Oui, en fait lorsque je parlais du concept des grandes rivières, pour la MRC de Maria-Chapdelaine, ce qu'on a déposé avec... devant nos partenaires c'est un concept de développement des grandes rivières.

2600

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

2605

M. JACQUES POTVIN :

Donc, il y a des projets un peu plus sur l'ensemble des rivières.

2610

LA PRÉSIDENTE :

Maintenant, pour monsieur Lemire la même chose, peut-être en regard des orientations, si le projet vient nuire ou au contraire améliorer des perspectives en regard de vos orientations ?

2615

M. STEEVE LEMIRE :

Alors je dirais, Madame la Présidente, que je ne penserais pas qu'il va nuire étant donné que cette activité-là était déjà... était prévue au schéma d'aménagement, là, actuel.

2620

LA PRÉSIDENTE :

Hum hum.

2625

M. STEEVE LEMIRE :

Pour ce qui est de l'avenir, bien c'est sûr que le conseil de la MRC ne s'est pas encore... ne s'est pas encore penché sur une future vision au niveau de la MRC et notamment au niveau des territoires non... qui ne sont pas organisés sur lesquels elle a juridiction.

2630

Alors, est-ce que ça va être différent des activités qui sont actuellement, là... qui sont actuellement favorisées, c'est-à-dire la villégiature ? Il y en a quand même peu, mais il y en a quand même puis c'est un secteur qui est tout de même assez éloigné aussi et puis on sait que la clientèle veut peut-être être un petit peu plus près, en tout cas un certain type de clientèle, peut-être la plus grosse masse et puis au niveau des activités récréotouristiques, ils sont aussi identifiés et puis avec... comme monsieur Potvin mentionnait tantôt, le projet au niveau de la

2635 rivière Péribonka, alors ça en fait partie. Et puis ça on continue, là, on est... avec la MRC là-dessus pour développer ces aspects-là.

Les autres éléments, ce n'est pas encore, là, ce n'est pas encore déterminé, là, si ça va nuire ou favoriser, là. C'est sûr qu'avec le fait qu'il y a un réservoir puis que Hydro-Québec
2640 mentionne qu'il peut... étant donné que ça va être un lac, ça peut devenir peut-être un lieu propice à la villégiature. En tout cas c'est des choses, là, qui avec le PRDTP notamment, là, pourront être regardées, là, au cours des prochaines... prochains mois, prochaines années.

LA PRÉSIDENTE :

2645

Maintenant, pour les deux (2) MRC, quels sont les projets que vous avez sur la table actuellement en matière de développement, de valorisation du milieu ? Vous parlez de celui des rivières, est-ce qu'il y a d'autres projets sur la table dans la région actuellement qui sont regardés ou qui sont... un peu l'état d'avancement de ces projets-là ? De développement nouveau ou... de villégiature ou d'écotourisme ou autres ?

2650

M. JACQUES POTVIN :

O.K. Jacques Potvin pour la MRC Maria-Chapdelaine. Si vous permettez avant, peut-être un élément que j'aimerais ajouter sur les questions précédentes.

2655

Au niveau de la villégiature privée, tant sur la section aval de la rivière Péribonka sur laquelle on parle d'aménagement récréatif que sur l'éventuel réservoir pouvant être créé dans la partie amont des ouvrages, on ne prévoit pas rendre ce territoire-là accessible à la villégiature privée...

2660

LA PRÉSIDENTE :

Hum hum.

2665

M. JACQUES POTVIN :

... dans la mesure... il y a une approche, là, plus générale en rapport avec le concept de développement qui prévoit garder ces grandes rivières à l'état le plus sauvage possible. Donc c'est une précision que j'aimais apporter par rapport aux autres.

2670

LA PRÉSIDENTE :

Oui, tout à fait.

2675

M. JACQUES POTVIN :

2680 Concernant les autres potentiels de développement, si on fait le portrait de la MRC Maria-Chapdelaine, il y a... historiquement c'est l'activité forestière et agricole qui ont été à la base de l'activité économique. Encore aujourd'hui on peut dire que c'est les deux (2) activités principales.

2685 Du côté cependant, comme plusieurs régions ressources, on a des problèmes de dévitalisation de plusieurs de nos milieux, principalement ruraux et actuellement, outre tout l'aspect récréotouristique qu'on regarde, aventure, ces genres d'éléments là, on axe sur... principalement sur la seconde et troisième transformations des... ou la valeur ajoutée des produits du bois.

2690 Et dans ce sens-là, à plusieurs occasions on regarde l'approche de l'arrivée d'énergie comme étant un élément intéressant. Et maintes fois certains élus de la MRC ont regardé le projet ou des projets hydroélectriques avec l'attrance de voir ou d'avoir accès à des ressources à meilleur prix compte tenu de la proximité des ouvrages de production, comme étant un facteur important de développement ou pour attirer l'industrie.

2695 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Monsieur Lemire, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter, là-dessus ?

M. STEEVE LEMIRE :

2700 C'est sûr qu'il y a une bonne partie de la problématique élaborée par monsieur Potvin qui s'applique chez nous aussi. Je vous dirais que pour les municipalités au niveau de la MRC, bien je pense qu'étant donné que la MRC est quand même relativement nouvelle, alors elle est en... elle est peut-être à élaborer, comme je mentionnais tantôt, là, sa vision future puis son développement, ça va se faire aussi dans le cadre de l'élaboration du schéma révisé. Alors, ça va faire partie un petit peu des grandes orientations de la MRC qui vont transparaître dans son schéma d'aménagement.

2710 Si on revient en tout cas sur l'aspect territoire non organisé, c'est sûr que par rapport aux projets puis aux visions de développement, bon c'est beaucoup axé sur la villégiature, c'est un point majeur. Les autres éléments aussi c'est... en tout cas, les secteurs de développement sont plus au sud, là, que le secteur, là, qui est... qui est actuellement touché par le projet. On parle plutôt du massif des Monts Valin, là...

2715 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui ?

M. STEEVE LEMIRE :

2720 ... qui est ciblé pour, si on veut, rendre le secteur un peu plus... plus complet, en tout cas mettre... faire... peut-être apporter des façons, là, concrètes de développer ce secteur-là sur certaines activités récréatives.

LA PRÉSIDENTE :

2725

O.K. Maintenant, en regard de... bon, naturellement il y aura une entente à signer éventuellement, il y a des discussions actuellement qui sont faites avec Hydro-Québec sur une entente éventuelle. Hydro-Québec nous a déjà fait part du type d'entente à laquelle ils étaient intéressés. On nous a parlé en fait du même type qu'il y avait pour... un peu le même genre d'entente qu'il pouvait y avoir à Manouane.

2730

Vous nous avez dit aussi que ça pouvait être un peu le même genre d'entente qui...

M. PATRICK ARNAUD :

2735

Toulnustouc.

LA PRÉSIDENTE :

2740

Toulnustouc, excusez-moi, oui c'est vrai. Et le même type un peu de ce qui a été publié en regard... dans l'étude d'impact, là, en regard d'une entente qui a été signée avec Mashteuiatsh. Je ne me trompe pas, monsieur Arnaud ?

2745

Alors, dans ce contexte-là, j'aimerais vous entendre à savoir vous en êtes rendus où aux étapes pour arriver ? On sait que l'entente n'est pas encore signée, il y a des discussions actuellement. J'aimerais comprendre les étapes où vous en êtes.

2750

Je comprends la réticence à ne pas vouloir mettre sur la table et discuter en public, ça je l'ai déjà dit, je n'interviendrai pas là-dessus, mais je voudrais comprendre les étapes où vous en êtes actuellement, les délais en termes de consultations avec vos membres ou les étapes... ou les... il y a des adoptions qui doivent se faire ?

M. JACQUES POTVIN :

2755

O.K. Actuellement -- puis là, je vais y aller avec dans un premier temps le comité conjoint, parce que je pense qu'on vous a déjà informée...

LA PRÉSIDENTE :

2760

Oui.

M. JACQUES POTVIN :

2765

... Madame la Présidente, que les deux (2) MRC étaient à la même table en même temps avec Hydro-Québec.

Donc, en rapport avec ça, sans être directement, là, à la table de négociations, ce qu'on a eu comme informations c'est que les discussions se poursuivaient sur un certain nombre de points qu'on n'a pas... on ne peut pas divulguer parce qu'on n'en a pas eu connaissance.

2770

Ceci dit, après avoir consulté hier soir et ce matin les deux (2) organisations, compte tenu que les deux (2) MRC prévoient déposer un mémoire lors de la deuxième phase des audiences, il sera possible de tout avancer les documents ou tout identifier les éléments qui auront été en discussions, là, lors du processus.

2775

LA PRÉSIDENTE :

De la deuxième partie d'audience ?

2780

M. JACQUES POTVIN :

Oui. Concernant maintenant ce que j'appellerais « après » s'il y a une entente puis s'il y a des sommes qui sont sur la table, actuellement il y a des hypothèses de travail qui sont regardées. Maintenant... puis là, je parle pour la MRC de Maria-Chapdelaine parce que là on comprend que l'après, là...

2785

LA PRÉSIDENTE :

Oui oui.

2790

M. JACQUES POTVIN :

... c'est deux (2) processus, là, un peu distincts.

2795

C'est que pour nous, il y a déjà des hypothèses de travail que des groupes techniques ont été... ont commencé à mettre sur papier, mais entre autres compte tenu qu'on ne sait pas est-ce qu'on va profiter d'un montant forfaitaire ou est-ce que ça va être des montants récurrents ? Ce n'est pas encore tellement avancé. D'autre part, on prévoit déposer ces hypothèses de travail là vers la mi-octobre au conseil des maires et, si la Commission le désire, une fois qu'ils auront été déposés au conseil des maires, ils pourront être déposés à la Commission, là...

2800

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

2805

M. JACQUES POTVIN :

... si vous en voyez un intérêt.

2810

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Merci bien.

2815 Maintenant, il y a un autre aspect peut-être que je vais vous questionner. Dans le modèle qui est proposé -- vous me direz, là, si vous avez de la difficulté à me répondre avant la deuxième partie d'audience -- dans le modèle un peu qu'on peut voir qui a été Toulmoustou ou qui a été proposé pour Mashteuiatsh, il y a l'éventuelle possibilité de la création d'un fonds.

2820 Est-ce que pour vous, parce que vous nous avez parlé tout à l'heure de plein de projets que vous avez et tout ça, de choses... Est-ce que -- j'aimerais vous entendre au regard de l'utilisation potentielle de ces fonds-là, c'est-à-dire dans quel but ? Quelles sont les grandes lignes ou orientations des MRC en regard de l'utilisation des fonds ? Est-ce que vous êtes à même de me répondre là-dessus ?

2825 **M. JACQUES POTVIN :**

O.K. Peut-être pour poursuivre, là, ce que j'ai tantôt voulu parler dans la deuxième partie, là, ce qui va être déposé aux maires c'est justement les fameuses modalités qui pourraient être mises en place pour justement utiliser les sommes...

2830

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

2835 **M. JACQUES POTVIN :**

... ou les éventuelles sommes.

2840 Cependant, si on regarde d'autres sommes qui sont disponibles actuellement, soit au plan régional ou soit au plan local, les montants sont normalement mis dans un fonds où on espère avoir une certaine récurrence. Ils sont investis à partir d'une analyse de projets, suite à un appel de propositions, ainsi de suite.

LA PRÉSIDENTE :

2845

O.K.

M. JACQUES POTVIN :

2850 Donc, pour la MRC c'est souvent à partir de soutien à l'entreprise privée que ces sommes sont investies. Si on regarde dans un autre dossier dans lequel il y a eu récemment création d'un fonds, dans ce cas-là spécifiquement pour une partie des montants, il était dirigé en... sur des projets d'ordre environnementaux.

2855 **LA PRÉSIDENTE :**

Hum hum.

M. JACQUES POTVIN :

2860

O.K. Donc, il y a eu un choix de fait. Mais tout ça est toujours associé à un processus de planification qui est basé sur le schéma d'aménagement, les autres planifications sectorielles soit régionales, soit sous-régionales qui établit des orientations, des règles de fonctionnement et par la suite, là, on y associe les moyens disponibles.

2865

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

2870

Peut-être j'ai oublié tout à l'heure, je pense, quand j'ai demandé au promoteur des documents déposés, je ne l'ai pas demandé aux personnes-ressources. Est-ce que vous aviez des documents à déposer aujourd'hui ?

Mme MIREILLE PAUL :

2875

Non, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2880

Oui. Monsieur Deslauriers ?

M. MARIO DESLAURIERS :

2885

Madame la Présidente, j'ai déposé un addenda à un rapport que j'ai déjà présenté qui s'appelle... qu'on a déposé, c'est-à-dire la première soirée des audiences, «Système hydroélectrique Alcan, Saguenay-Lac-Saint-Jean, paramètres, caractéristiques reliés à la gestion hydrique.» Il y avait trois (3) pages où c'était des coquilles, là, dans les copier-coller.

LA PRÉSIDENTE :

2890

O.K.

M. MARIO DESLAURIERS :

2895

J'ai apporté des correctifs, ça a été déposé à l'arrière.

LA PRÉSIDENTE :

2900

Merci, monsieur Deslauriers. Monsieur Potvin ?

M. JACQUES POTVIN :

Non, je n'ai pas d'autres documents, madame.

2905 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Monsieur Lemire ?

2910 **M. STEEVE LEMIRE :**

Non plus, nous n'avons pas de documents.

LA PRÉSIDENTE :

2915 Pour la FAPAQ, je m'excuse... monsieur Guérin, c'est ça.

M. GÉRALD GUÉRIN :

2920 Je n'ai pas de document à déposer, sauf que j'ai des éléments d'informations concernant une question qui avait été posée à la Société.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y.

2925

M. GÉRALD GUÉRIN :

2930 C'était concernant les axes qui avaient été définis dans le plan de développement, là, concernant, là, les... qui avaient été qualifiés d'axes récréatifs et la question était : « Pourquoi la rivière Manouane n'était pas incluse au niveau des axes qui avaient été proposés ? » Et en début de réponse par un autre intervenant, il avait émis l'hypothèse, là, qu'il y avait eu des préoccupations d'ordre faunique qui avaient pu soutenir ces propositions-là.

2935 La réponse est la suivante : c'est que l'information que j'ai eue, il n'y avait pas d'arguments ou de critères fauniques qui soutenaient ces propositions-là.

LA PRÉSIDENTE :

2940 Parfait. Avez-vous des questions ? C'est tout ? Vous n'avez pas de questions... non, pour les MRC mais pour d'autres, maintenant ? Oui, allez-y.

Alors, on va continuer dans notre questionnement de Commission. Il n'y a pas personne au registre pour le moment ? Non, merci. Alors, tu y vas John ?

2945 **M. JOHN HAEMMERLI :**

On va revenir mais de façon très très brève aux poissons. J'ai juste besoin d'une information. Pour le secteur ennoyé, je voudrais juste que vous me redonniez le nombre de tributaires dans lesquels on retrouve de l'omble de fontaine exclusivement et puis de ceux où...
2950 avec le nouveau réservoir on risque d'avoir l'introduction de nouvelles espèces dans ces tributaires et ces tronçons de tributaires ?

M. PATRICK ARNAUD :

2955 Il faut qu'ils cherchent, là, si vous leur donnez quelques secondes.

M. JOHN HAEMMERLI :

Bon, je peux... on peut continuer ?

M. PATRICK ARNAUD :

Oui, oui.

M. JOHN HAEMMERLI :

J'en avais une autre aussi. Au sujet de la fréquentation du secteur eau vive de la rivière Péribonka qui va se retrouver dans le réservoir, est-ce qu'à votre connaissance une telle activité reste possible à d'autres endroits dans le bassin de la rivière Péribonka ?

M. PATRICK ARNAUD :

En eau vive, non, je pense que c'est...

M. JOHN HAEMMERLI :

C'est le seul endroit ?

M. PATRICK ARNAUD :

2980 Ça va être le seul endroit. Il va y avoir probablement une portion à la sortie, à l'aval du barrage avant d'arriver au réservoir de Chute-du-Diable, mais à part ça, ça va être... ça va être une rivière pas mal réservoir.

M. JOHN HAEMMERLI :

On va valider avec monsieur Potvin. Vous confirmez ?

M. JACQUES POTVIN :

2990 Excusez, je n'ai pas saisi la question.

M. JOHN HAEMMERLI :

2995 Je demandais si une fois que le secteur eau vive de la rivière Péribonka était ennoyé, est-ce qu'il y avait d'autres endroits dans le bassin où cette activité-là était praticable ?

M. JACQUES POTVIN :

3000 L'activité de pêche ?

M. JOHN HAEMMERLI :

3005 Non, de canot, kayak en eau vive ?

M. JACQUES POTVIN :

3010 Il y a plusieurs endroits qui peuvent être praticables, maintenant jusqu'à quel point ? Je pense que pour les amateurs disons d'activités kayak, canot, souvent c'est... des territoires ont un intérêt particulier pour telle ou telle pratique. Donc, est-ce qu'on va retrouver des situations vraiment similaires à proximité ? Je ne pourrais pas dire, là. Mais il y a beaucoup d'autres secteurs d'eau vive, si on regarde soit dans la MRC du Fjord ou le territoire Maria-Chapdelaine, si on prend seulement ces deux (2) territoires-là. Mais peut-être pas nécessairement à partir des même axes routiers d'accès, là.

3015

M. PATRICK ARNAUD :

3020 Je pense notamment, on s'entend bien, à l'eau vive c'était vraiment un système qui n'était pas un système lac, c'était une rivière...

3020

M. JOHN HAEMMERLI :

Oui oui, la section des rapides...

3025

M. PATRICK ARNAUD :

Maintenant, si on prend la rivière au Serpent, à part les six (6) premiers kilomètres, tout le reste de la rivière au Serpent demeure une rivière en eau vive et elle est fréquentée.

3030

M. JOHN HAEMMERLI :

Oui. Est-ce qu'on a la réponse pour les tributaires ou... ?

M. PATRICK ARNAUD :

3035

Alors, on nous dit qu'il y en a trente-quatre (34) et que c'est la majorité. Mais on n'a pas exactement cette information.

M. JOHN HAEMMERLI :

3040

Elle n'est pas identifiée dans le rapport sectoriel ?

M. PATRICK ARNAUD :

3045

Elle l'est mais ils la cherchent, là.

M. JOHN HAEMMERLI :

3050

O.K. Ça va. On va... on va laisser tomber.

M. PATRICK ARNAUD :

Ou cherche et quand tu l'auras, tu me la donneras.

3055

M. JOHN HAEMMERLI :

Il y a d'autres espèces fauniques ou d'autres habitats qui sont concernés par le projet. Il y a un point sur lequel j'aimerais revenir. C'est celui où dans le cas de la perte d'habitats de... pour la faune avienne ou pour la petite faune ou la grande faune on nous dit que les individus, des espèces vont se déplacer en pourtour et vont trouver des habitats similaires.

3060

Alors, la question est toujours la même c'est : s'il y a des bons habitats autour est-ce qu'ils ne sont pas déjà occupés ? Est-ce que le milieu, il n'y a pas une capacité de support, là, qui limite finalement la disponibilité d'habitats de remplacement ? Et est-ce que finalement on n'est pas devant une perte nette d'habitats à quelque part ?

3065

Mme LOUISE ÉMOND :

L'esprit dans lequel on avait abordé cette question-là c'est de dire que l'enneigement du réservoir ne compromettait pas aucune ressource et qu'il y avait en périphérie du réservoir des habitats qui pourraient offrir un potentiel intéressant pour les espèces qui se déplaceraient.

3070

Je pense qu'il est important de souligner qu'à l'intérieur du périmètre du réservoir, il n'y a pas d'espèces menacées ou potentiellement menacées.

3075

M. JOHN HAEMMERLI :

Dans le même esprit, une chose frappante, là, dans le rapport c'est la... vous soulevez l'abondance remarquable de sauvagines ou en tout cas de faune avienne par rapport à d'autres bassins de la région. Quels sont les facteurs qui pourraient expliquer cette plus grande

3080

abondance, la plus grande densité en fait de couples au kilomètre carré ou de reproducteurs ? Est-ce qu'il y a des facteurs qui permettraient d'expliquer cet élément-là, qui sont propres au secteur ?

3085 **Mme LOUISE ÉMOND :**

Je ne sais pas si vous référez entre autres aux densités qui ont été identifiées pour la portion supérieure de la rivière Péribonka. Peut-être une des raisons qu'on peut identifier c'est le fait que les inventaires ont été réalisés en mai et à cette époque les lacs de la tête du bassin de la Péribonka n'étaient pas encore calés, donc ce qui fait qu'effectivement il y a plusieurs... il y a eu des rassemblements dans la portion de la Péribonka qui était en eau libre et ce qui a amené peut-être certaines concentrations dans cette portion-là, dans cette portion supérieure de la rivière.

3095 **M. JOHN HAEMMERLI :**

Je vais revenir aux habitats fauniques, je voudrais juste... je viens de m'apercevoir que j'avais une petite question de clarification encore relative au débit, là, que j'ai oubliée tantôt en début de séance.

3100

Vous mentionnez dans le complément d'information, on dit que :

La crue retenue pour la dérivation c'est la crue de printemps de récurrence quarante (40) ans parce qu'elle est plus importante que celle d'été, automne.

3105

Et quelques pages plus loin, on parle de risques d'érosion pour des débits supérieurs à deux mille quatre cent mètres cubes-seconde (2400 m³/s) qui serait la crue d'été, automne de récurrence de vingt (20) ans et c'est un chiffre qui est plus grand que celle de quarante (40) ans. Ça fait que j'ai un petit peu de la misère à comprendre, là, j'aimerais qu'on m'explique.

3110

M. MICHEL BEAUPRÉ :

Au niveau de l'explication, il faut faire attention, parfois on va parler de la crue un dans vingt (20), donc de deux mille quatre cents (2400), mais qui tient compte du débit de la Péribonka et de la Manouane en aval. Quand on est à l'aval de la Péribonka, de la confluence, on tient compte du débit des deux (2) rivières.

3115

Ici on est à l'amont, pour la conception de la dérivation, au fond on est à l'amont de la confluence, donc on tient compte seulement du débit de la Péribonka et si on se trouve en aval...

3120

M. JOHN HAEMMERLI :

Donc sur la Manouane ?

3125

M. MICHEL BEAUPRÉ :

... on tient compte de la Manouane et on suppose que les deux (2) rivières sont en crue à peu près en même temps.

3130 **M. JOHN HAEMMERLI :**

D'accord, donc c'est la rivière Manouane qui explique la différence ?

3135 **M. MICHEL BEAUPRÉ :**

Oui.

M. JOHN HAEMMERLI :

3140 Je reviens aux éléments sur les habitats qu'on a discutés tantôt, puis je vais aller voir monsieur Guérin après. Il y a quand même... vous avez mentionné qu'il n'y avait pas d'espèces menacées, il y a quand même des espèces de petite faune qui sont menacées ou en tout cas qui sont considérées comme des espèces qui sont -- non, elles font partie de la liste, selon votre étude d'impact. Est-ce que vous confirmez la chose ?

3145

Mme LOUISE ÉMOND :

Effectivement, j'imagine que vous faites référence à des... peut-être à des micromammifères qui avaient été inscrits.

3150

M. JOHN HAEMMERLI :

Oui, c'est ça.

3155 **Mme LOUISE ÉMOND :**

Bien, je peux peut-être répondre, mais monsieur Guérin nous avait déjà signalé qu'une des raisons pour lesquelles les espèces sont sur la liste c'est qu'il y a somme toute assez peu d'efforts qui sont faits pour répertorier ce type d'espèces.

3160

Donc, ce qui en fait finalement une certaine rareté qui est très relative. En réalisant un projet comme le nôtre, il y a des inventaires assez exhaustifs qui sont faits pour plusieurs espèces dont les micromammifères, ce qui nous a amenés à des mentions à l'intérieur du réservoir.

3165

M. JOHN HAEMMERLI :

Merci. Alors, monsieur Guérin, est-ce que vous voulez commenter ?

3170 **M. GÉRALD GUÉRIN :**

Disons que sans vouloir être trop long, c'est que la liste des espèces menacées c'est une liste qui a été constituée par un groupe de spécialistes et puis... qui fait en sorte que bon souvent on n'a pas toutes les données.

3175

Donc, la première étape à partir du moment où une espèce est sur cette liste-là, on doit documenter, on doit savoir d'une façon plus concrète quelle est la situation réelle.

3180

Et puis c'est le cas entre autres, là, du campagnol des rochers qui est mentionné dans l'étude d'impact. Sauf qu'au fur et à mesure qu'on fait des inventaires spécifiques à l'intérieur de l'habitat qui lui est caractéristique, on constate qu'à toutes les fois on en capture.

3185

Donc, toutes les données vont être compilées et vraiment après avoir fait un état de situation, à ce moment-là on va revoir le statut. En fin de compte, les espèces qui sont sur la liste c'est un statut temporaire qui est réévalué constamment.

3190

Donc, c'est le cas souvent pour ces petites espèces là où il y a eu peu d'inventaires de faits, entre autres pour le campagnol des rochers, là, qui est mentionné dans la zone d'études.

M. JOHN HAEMMERLI :

D'accord. Donc, si on synthétise la rareté serait toute relative et le statut est susceptible de changer si on... si les inventaires démontrent que finalement ce n'est pas si rare que ça ?

3195

M. GÉRALD GUÉRIN :

C'est exact.

3200

M. JOHN HAEMMERLI :

Ça va, merci.

LA PRÉSIDENTE :

3205

Excuse-moi, j'aurais juste une petite question. Juste dans le même sens, en regard de certaines espèces -- monsieur Arnaud vous allez peut-être me voir venir -- avez-vous trouvé le pygargue à tête blanche ou un autre pygargue ?

3210

M. JOHN HAEMMERLI :

Ou son nid ?

LA PRÉSIDENTE :

3215

Ou son nid ?

Mme LOUISE ÉMOND :

Effectivement, sa présence a été notée le cours aval de la Péribonka.

3220

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Est-ce qu'il y a de prévues des mesures pour faire des recherches plus intensives, un inventaire pour retrouver le nid ?

3225

Mme LOUISE ÉMOND :

Le secteur où le pygargue a été identifié, on est dans la zone en aval de la Chute-du-Diable, donc...

3230

LA PRÉSIDENTE :

Ah, en aval de la Chute-du-Diable ?

3235

Mme LOUISE ÉMOND :

Complètement sur le cours aval de la Péribonka, la Chute-du-Diable étant au kilomètre 40, donc...

3240

LA PRÉSIDENTE :

Mais avez-vous quand même évalué si, dans la zone où il y aurait de l'ennoisement, il y aurait... il pourrait y avoir une aire de nid ?

3245

Mme LOUISE ÉMOND :

Non, il n'y en a pas, malgré les efforts, là, d'inventaires qui ont été déployés, il n'y a pas de présence ou aucun indice, là, qui nous laisse croire.

3250

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Merci. Oui, monsieur Arnaud ?

M. PATRICK ARNAUD :

3255

Nous avons un compte de trente (30) tributaires avec présence d'omble de fontaine.

LA PRÉSIDENTE :

3260 Ah.

M. JOHN HAEMMERLI :

3265 Oui, il y avait une autre partie à ma question, c'était : combien y en a-t-il qui vont être exclusives et combien risquent, avec l'enneiement du réservoir de se retrouver avec la présence d'autres espèces ?

M. PATRICK ARNAUD :

3270 Claude, vas-y. Oui oui. Oui.

M. CLAUDE TESSIER :

3275 Bon, c'est une information que...

M. JOHN HAEMMERLI :

Pouvez-vous... pouvez-vous vous identifier pour...

3280 **M. CLAUDE TESSIER :**

Oui, Claude Tessier. Donc on retrouve sur cet acétate l'ensemble des espèces de poissons qu'on a dans les trente-quatre (34) tributaires et, comme on peut le constater, l'omble de fontaine est présente dans la majorité des tributaires. Si je prends un exemple, le tributaire T-1530, il n'y a qu'une seule espèce, c'est l'omble de fontaine. Donc, il n'y a pas d'autres... il n'y a pas d'autres espèces.

3290 Dans certains cas, il y a du meunier, comme on a vu hier, là, les meuniers noirs et les meuniers... ou le meunier rouge ou même d'autres espèces, il y a généralement des menés ou des petites espèces de poissons qui sont à l'intérieur. Et la façon dont la géographie du territoire est configurée dans la rivière Péribonka, on est dans une situation où le... on est dans une situation où on est dans une vallée très encaissée. Ce qui fait qu'il y a comme deux (2) sections dans la zone du futur réservoir : la vallée de la Péribonka puis là, il y a une espèce de falaise un peu partout puis après ça, ça continue.

3295 Donc, la majorité des tributaires qui sont ennoyés ont un obstacle infranchissable qui va demeurer après l'enneiement. Alors, si on regarde sur l'autre carte qui est présentée ici, la majorité des tributaires qui sont ennoyés ont... vont avoir un obstacle infranchissable qui va être présent après la mise en eau.

3300 Alors ce qu'on prévoit faire, par exemple, pour le tributaire disons 1560 qu'on a présenté dans l'étude d'impact, pour les tributaires où il y a de l'omble de fontaine, sans présence d'autres espèces et pour éviter que les autres espèces migrent dans les tributaires et s'il n'y a pas d'obstacles infranchissables -- comme je vous ai dit tantôt la majorité vont avoir des obstacles

3305 infranchissables -- nous allons faire des obstacles infranchissables pour les tributaires qui deviendraient accessibles.

M. JOHN HAEMMERLI :

3310 Est-ce qu'ils ont déjà été identifiés -- ce que je veux juste savoir, c'est...

M. CLAUDE TESSIER :

Oui, ils ont été identifiés...

3315

M. JOHN HAEMMERLI :

... et on les retrouve dans le rapport sectoriel ?

3320 **M. CLAUDE TESSIER :**

On les retrouve dans le rapport sectoriel, effectivement et dans l'étude d'impact également les endroits où il y a des obstacles infranchissables qu'on va devoir installer.

3325 **M. JOHN HAEMMERLI :**

Merci, monsieur Tessier.

LA PRÉSIDENTE :

3330

Alors, je vais appeler le dernier participant inscrit puis on aura peut-être encore quelques questions. Monsieur Laval Girard, s'il vous plaît. Bonjour monsieur Girard.

M. LAVAL GIRARD :

3335

Bonjour Madame la Présidente. Alors, j'étais assis en arrière et j'écoutais les interventions et on a déjà eu l'opportunité d'échanger sur les retombées économiques et sur, entre autres, les sous-contrats.

3340

Une question que je me posais, pour avoir une idée de l'importance relative du nombre de sous-contrats, parce qu'on échangeait avec monsieur Arnaud qui nous expliquait que l'ingénierie n'était pas encore définitive, on pourrait peut-être parler de trente (30) ou de trente-cinq (35) contrats potentiels, c'est des choses qui... O.K., des chiffres qui ont été lancés, quoi qu'ils ne sont pas définitifs.

3345

Une des questions que je me posais, Madame dans la Présidente, toujours dans le but d'évaluer cette importance relative là, Toulustouc et SM-3, le nombre de contrats qui ont été donnés ou de lots qui ont été donnés pour réaliser ces ouvrages-là, est-ce que c'est disponible ces informations-là ?

3350

LA PRÉSIDENTE :

Vous voulez dire le nombre de contrats régionaux, on parle toujours de retombées régionales ?

3355

M. LAVAL GIRARD :

Le nombre de contrats... le nombre de contrats qui ont été donnés, le nombre de contrats total pour réaliser les ouvrages.

3360

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Arnaud.

3365

M. PATRICK ARNAUD :

Oui, je pense qu'actuellement, on parle toujours du site Internet...

LA PRÉSIDENTE :

3370

Oui ?

M. PATRICK ARNAUD :

3375

... on est dans l'ère du site Internet, alors je pense que sur le site Internet, il y a de l'information qui est disponible. Sinon, je peux vous dire que... je peux même vous la nommer, il y a une agente de communications qui s'appelle Marthe Nadeau qui peut tout à fait être interrogée et qui... c'est son rôle de donner de l'information sur finalement les différentes retombées économiques. Je suis sûr qu'elle a de l'information sur les contrats qui ont été donnés et pour Toulnoy et pour SM-3.

3380

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on pourra peut-être s'assurer, monsieur Girard, peut-être qu'on pourra faire la recherche pour... sur le site si on peut vous donner ces informations-là et les déposer pour... sur le site du BAPE ou encore dans le centre de...

3385

M. PATRICK ARNAUD :

3390

Est-ce que je peux en profiter pour donner une réponse à une question qui m'avait été posée tout à l'heure par monsieur Denis Brassard ? Il m'avait parlé des lots puis il m'avait demandé... c'était relatif aussi à SM-3.

LA PRÉSIDENTE :

3395

Ah, O.K. Oui, allez-y.

M. PATRICK ARNAUD :

3400

Alors, ce que je voudrais répondre à la Commission...

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3405

M. PATRICK ARNAUD :

3410

... parce que je pense qu'on tâchera de faire parvenir l'information à monsieur Brassard. Actuellement, on n'a pas le pourcentage, mais il y a une chose que je voudrais dire c'est que le partage par lots dans lequel il n'y a pas une clause de sous-traitance qui favorise la sous-traitance locale...

LA PRÉSIDENTE :

3415

Oui ?

M. PATRICK ARNAUD :

3420

... ça défavorise le nombre d'entreprises régionales, il y a moins d'entreprises régionales qui gagnent des contrats.

3425

Parce qu'il ne faut pas oublier qu'Hydro-Québec on est une société d'État, on est obligés de passer par un système d'appels d'offres publiques, c'est le moins exigeant et les soumissions conformes qui gagnent, alors si vous n'avez pas une clause de sous-traitance et si vous découpez par lots, vous avez tous les entrepreneurs du Québec qui soumissionnent et alors évidemment la compétition est féroce et donc, il y a moins d'entreprises régionales qui vont obtenir des contrats que dans le cas de la clause de sous-traitance.

3430

Et dans le cas de la clause de sous-traitance, pour terminer et pour clore, même si les entrepreneurs régionaux peuvent parfois être un peu plus chers que seraient les entrepreneurs à Montréal qui sont très équipés, avec la clause de sous-traitance, ils obtiennent des contrats. Et je parle de trente-cinq (35) contrats, mais je ne parle pas de tous les sous-contrats que ces trente-cinq (35) contrats vont générer dans la région.

3435

Alors, c'est beaucoup plus, il ne faut pas l'oublier. Parce qu'un entrepreneur qui prend un contrat, il va aller jusqu'à acheter des crayons, alors ce n'est peut-être pas un bon contrat, mais il va acheter des crayons dans la région.

M. LAVAL GIRARD :

3440

Enfin, où est-ce que je veux arriver, Madame la Présidente...

LA PRÉSIDENTE :

3445

Oui, allez-y.

M. LAVAL GIRARD :

... puisque vous nous avez expliqué qu'on s'adressait à madame la présidente.

3450

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3455

M. LAVAL GIRARD :

En fait, les informations que j'en ai au niveau de SM-3, O.K. et ce que je cherchais c'était valider cette information-là, c'est qu'au niveau des retombées économiques, on parlait de sous-contrats -- pas de sous-contrats, je m'excuse, bien de contrats...

3460

LA PRÉSIDENTE :

Oui ?

3465

M. LAVAL GIRARD :

... c'est l'information que je cherchais à valider, qui étaient supérieurs à trois cents (300) dans le cas de SM-3.

3470

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

M. LAVAL GIRARD :

3475

On m'a également signalé que même sur un lot, un lot donné, à titre d'exemple ça pourrait être un chemin pour avantager les entrepreneurs régionaux, pour leur permettre de pouvoir avoir un lien direct avec le promoteur, c'est qu'on a même offert la possibilité de morceler le lot lui-même pour permettre à plus d'entrepreneurs de pouvoir être en contact direct avec le promoteur. Enfin, là, ce que je cherchais. J'aurai certainement l'occasion de retravailler avec les gens d'Hydro-Québec mais c'est dans ce sens-là lorsqu'on parle de retombées qu'on souhaite travailler avec le promoteur et lorsqu'on parle avec les entrepreneurs de notre région, je peux vous dire que...

3480

3485 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais juste vous... on passe à la deuxième partie, un peu.

3490 **M. LAVAL GIRARD :**

Voilà, j'arrive à la deuxième...

LA PRÉSIDENTE :

3495 Si vous avez une question, vous la posez.

M. LAVAL GIRARD :

3500 ... j'aurai sans doute l'expression de m'exprimer... l'occasion de m'exprimer, alors je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

3505 Merci, monsieur Girard.

Alors, mon collègue monsieur Dériger aurait quelques questions.

M. LOUIS DÉRIGER :

3510 Monsieur Arnaud, tout à l'heure on a parlé de compensations, le coût des mesures, de la simulation, c'est-à-dire, et vous m'avez dit tantôt que sur le poste qui combinait ingénierie, environnement et gérance qui est de cent quatre-vingt-trois millions (183 M), mais quel est le montant des mesures comme telles ? De ce cent quatre-vingt-trois millions (183 M)-là, c'est combien qui est la part des mesures d'atténuation ?

3515

M. PATRICK ARNAUD :

Six point deux millions (6.2 M).

3520 **M. LOUIS DÉRIGER :**

Ça, c'est le coût des mesures comme telles ?

M. LOUIS DÉRIGER :

3525

Six point huit (6.8).

M. LOUIS DÉRIGER :

3530 Six point huit (6.8). Merci.

Maintenant autre chose, dans l'étude d'impact on voyait que, bon, au niveau des matériaux de construction, donc au niveau du sable, du gravier, de l'enrochement il y avait un certain déficit par rapport aux besoins du projet. Et on faisait aussi mention qu'il y avait des investigations qui étaient pour être faites en deux mille trois (2003) pour voir, bon, si on pouvait combler le déficit. Est-ce qu'il y a des avancements à ce niveau-là ?

M. PATRICK ARNAUD :

3540 Elles sont en cours.

M. LOUIS DÉRIGER :

Elles sont en cours ?

3545

M. PATRICK ARNAUD :

Oui.

3550 **M. LOUIS DÉRIGER :**

Il n'y a pas de résultats qui sont...

M. PATRICK ARNAUD :

3555

Pardon ? Non, il n'y a plus de déficit. Bien, tu veux expliquer un peu plus ? Ne te gênes pas mon vieux !

M. MICHEL BEAUPRÉ :

3560

Pour faire une petite histoire courte, les ouvrages de retenue que sont le barrage et les digues sont construits avec un noyau en till ou en moraine qui est un matériau imperméable. Les investigations de l'an passé ont montré qu'on avait des quantités suffisantes, la qualité y était aussi. Une investigation de l'an passé avait montré qu'on était un peu court au niveau du sable béton et du sable gravier. Les investigations qui ont été réalisées cette année ont montré, là, qu'on avait les quantités suffisantes dans des secteurs qui avaient déjà été identifiés au cours de l'hiver passé.

3565

M. LOUIS DÉRIGER :

3570

Donc, il n'y a pas de nouveaux sites d'extraction qui sont prévus ? Ce sont les mêmes sites qui sont prévus ou... ?

M. MICHEL BEAUPRÉ :

3575

Pardon ?

M. LOUIS DÉRIGER :

3580

Est-ce qu'il y a des nouveaux sites d'extraction qui sont prévus pour.. ?

M. MICHEL BEAUPRÉ :

3585

Oui, il y a des sites, au niveau de la moraine c'est situé tout près du barrage, sur les plateaux. Le sable de gravier devrait être extrait à l'intérieur du réservoir près de la rivière au Serpent et puis pour l'enrochement, ça devrait provenir soit d'excavations pour les ouvrages ou de carrières qui vont être situées à proximité des travaux, à l'intérieur du réservoir.

M. LOUIS DÉRIGER :

3590

Est-ce que vous avez des cartes qui indiquent ces choses-là ?

M. MICHEL BEAUPRÉ :

3595

Oui, il y a des cartes qui sont... qui vont être produites, qui vont montrer où sont les... bien, la plupart des cartes sont déjà identifiées dans le rapport d'impact, donc la plupart des dépôts. On est retournés faire des dépôts parce que souvent on fait une évaluation, on sait qu'il y a des quantités assurées, il y a des quantités probables, il y a un facteur de sécurité. Puis ce facteur de sécurité, plus on fait d'investigations au fond plus on part disons de l'assuré vers le probable et c'est ce qu'on a fait cette année et puis les investigations démontrent, là, qu'on a tous les matériaux suffisants.

3600

M. LOUIS DÉRIGER :

3605

O.K. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3610

Je crois que nous allons clore maintenant cette première partie d'audience. Juste avant, monsieur Arnaud, dans... ce qu'on avait discuté comme... c'est-à-dire petites capsules de présentation, en fait ce qui nous resterait c'est celle que vous avez prévue «La ligne, les oiseaux effets cumulatifs et remplissage du réservoir». Je pense que c'est le seul qu'on n'a pas vu ?

M. PATRICK ARNAUD :

3615

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

3620 Si c'était possible de nous déposer les documents ?

M. PATRICK ARNAUD :

O.K.

3625

LA PRÉSIDENTE :

De présentation avec justement la ligne avec ses tracés aussi.

3630

M. PATRICK ARNAUD :

Bien là, on n'a pas de tracé, la ligne... on a une zone d'influence, par contre on a le tracé sur la traversée de rivières puis on a les différentes variantes qui ont été étudiées.

3635

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est ça les variantes, O.K.

3640

Alors donc, voici maintenant le moment de clore cette première partie d'audience publique. Alors, je vous rappelle que la deuxième partie qui permet... la deuxième partie de l'audience publique qui permet aux citoyens de prendre position sur le projet, donc la Commission entendra l'opinion de tous ceux et celles qui le désirent le vingt et un (21) octobre prochain à compter de dix-neuf heures (19 h), ici même à la salle François-Larochelle.

3645

Nous vous demandons d'indiquer le plus rapidement possible à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Monique Gélinas, votre intention de déposer un mémoire. Ceci facilite pour la Commission la logistique de réservation.

3650

Vous devrez faire parvenir vos mémoires avant le dix-sept (17) octobre et ce afin de permettre à la Commission d'en faire une lecture attentive et appropriée avant le début de la deuxième partie.

3655

Lors de la présentation de votre mémoire, la Commission échangera avec vous afin de bien comprendre votre position.

3660

Vous pouvez également déposer votre mémoire à la Commission sans le présenter. Les deux (2) options sont possibles. Donc, on vous demande tout simplement de le signaler à la coordonnatrice.

Alors, lors de cette deuxième partie, vous allez voir la salle... il y a une configuration un peu différente de la salle, alors vous aurez... c'est à peu près pareil, sauf que vous n'avez pas de table de promoteur ni de table de personnes-ressources. Alors, vous vous adressez, vous venez

au micro, vous vous adressez à la Commission pour votre mémoire et la Commission va vous questionner sur votre mémoire.

3665

Le temps de présentation des mémoires c'est... on vous alloue quinze (15) minutes maximum pour permettre le plus de gens possible, mais surtout pour permettre à la Commission de vous interroger. On lit tous les mémoires et soyez assurés qu'on va pouvoir... on lit tous les mémoires pour pouvoir se permettre de bien comprendre votre opinion, vos idées et c'est pour ça qu'on se garde un certain temps pour vous interroger.

3670

Pour ceux qui auraient des mémoires beaucoup plus volumineux ou importants, vous avez la possibilité, on vous demanderait de faire un petit résumé pour se tenir à quinze (15) minutes. D'ailleurs, vous devrez trouver à l'arrière un exemplaire de guide de rédaction de mémoire qu'on peut retrouver aussi sur le site du BAPE pour vous aider à faire la présentation.

3675

Il y aura aussi quand même... même s'il n'y a pas de table des personnes-ressources ni du promoteur, il y a un droit de rectification des faits qui est accordé aux personnes qui présentent. Alors, si... je veux bien me faire comprendre, c'est bien une rectification des faits et non des opinions. Chacun a droit à son opinion.

3680

Maintenant, il peut y avoir des faits, des choses très très précises, dire bon, je ne sais pas moi, que le barrage prévu est de deux cents mètres (200 m) de haut puis le promoteur va venir dire : «Bien non, ce n'est pas deux cents (200) c'est quatre-vingts (80).» Alors, c'est vraiment sur des faits ou ça peut être les personnes-ressources aussi qui viennent préciser des choses.

3685

Alors, donc je vous remercie de votre présence, de votre assiduité, de votre... des débats sereins, je pense qu'on a eus jusqu'à maintenant qui seront enrichissants. Vous devez en fait profiter des audiences pour vous faire... pour faire des suggestions pour enrichir le projet. Habituellement autant le promoteur que les personnes-ressources aiment bien entendre et profiter de ce qui se passe et ce qui se dit soit en première ou deuxième partie d'audience. Et la plupart du temps, ça permet d'enrichir pour la population.

3690

Alors, je vous remercie infiniment et au plaisir de vous retrouver le vingt et un (21) octobre prochain. Merci.

3695

16 h 05 – FIN DE L'AUDIENCE

3700

Je, soussignée, LINE PERREAULT, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes sténographiques, prises en cette audience publique au moyen du sténomasque, le tout conforme à la loi.

3705

Line Perreault, s.o.

